

Conseil de Paris Centre

29 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE PARIS CENTRE

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du vingt-trois septembre deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents :

Madame Karine BARBAGLI, Monsieur Jimmy BERTHÉ,
Monsieur Jacques BOUTAULT, Madame Dorine BREGMAN,
Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Madame Corine FAUGERON,
Monsieur Luc FERRY, Monsieur Florent GIRY, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, Madame Benoîte LARDY, Madame Véronique LEVIEUX,
Monsieur Jean-Paul MAUREL, Madame Audrey PULVAR,
Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, Monsieur Yohann ROSZÉWITCH,
Monsieur Julien ROUET, Monsieur Pacôme RUPIN, Monsieur Antoine SIGWALT,
Madame Catherine TRONCA, Madame Christel TORIELLO,
Monsieur Aurélien VÉRON, Monsieur Ariel WEIL, Madame Shirley WIRDEN.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absents ayant donné leur pouvoir :

Monsieur Pierre AIDENBAUM donne pouvoir à Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT

Arrivée de Madame Audrey PULVAR à 19h20.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL à 19 h 01.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2020-21 - Désignation du secrétaire de séance

PC-2020-22 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020 (Élection du Maire)

PC-2020-23 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020

PC-2020-24 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020

PC-2020-25 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020

PC-2020-26 - Adoption du règlement intérieur du Conseil de secteur de Paris Centre

PC-2020-28 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

2020 DDCT 23 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

PC-2020-27 - Adoption du budget supplémentaire 2020 de l'état spécial de Paris Centre

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DDCT 21 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2021

2020 DDCT 22 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

2020 DAC 20 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (PARIS Centre)

2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et 2ème avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris 1^{er})

2020 DAC 107 - Subvention et convention (40.000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^e)

2020 DAC 293 - Subvention (870.000 euros) avenant à convention et convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (Paris Centre)

2020 DAC 303 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (Paris Centre)

2020 DAC 305 - Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (1^{er})

2020 DAC 550 - Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

2020 DAC 242 - Subventions (293.000 euros) convention et avenants à convention avec 7 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

2020 DASCO 35 DAC - Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention avec des associations, établissements culturels ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

2020 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louis et Germaine Joinet, 16 rue Meslay à Paris 3^e

2020 DAE 156 - Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.169.000 euros) au titre des exercices 2020 et 2021

2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2021

2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros)

2020 DASCO 113 - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros)

2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (183.120 euros) - subvention d'équipement (12.000 euros), et subventions pour travaux (611.079 euros)

2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2020 DASES 134 - Subventions (4.091.111 Euros) à 10 opérateurs, (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertions » (ESI). Avenant

2020 DASES 169 - Subventions (839.002 euros) et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri

2020 DFPE 149 - Mise en place d'un dispositif temporaire exceptionnel de soutien aux projets des partenaires associatifs durant les mois d'été 2020 afin de renforcer l'offre d'activités parents-enfants à destination des familles parisiennes - Subventions (66.693 euros) à 31 associations dont 19 avec convention pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements

2020 DLS 83 - Local communal situé 24, rue Pavée (4^e) - Signature d'une convention d'occupation du domaine public

2020 DLH 106 - Réalisation 24 rue Saint Augustin Paris (2^e) d'un programme de rénovation - Modification des garanties apportées au prêt PAM complémentaire (840.000 euros).

VŒUX

V-PC-2020-01 - Vœu déposé par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressifs relatif à une étude d'impact et une concertation sur la fermeture à la circulation de la rue de Rivoli

V-PC-2020-02 - Vœu déposé par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public

V-PC-2020-03 - Vœu déposé par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires du centre

V-PC-2020-04 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la sécurisation du village Saint-Paul

V-PC-2020-05 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif aux terrasses éphémères

V-PC-2020-06 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux en faveur d'une réelle sécurité dans le Centre de Paris

V-PC-2020-07 - Vœu déposé par le Groupe Écologiste de Paris Centre au Conseil de secteur de Paris Centre relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

V-PC-2020-08 - Vœu déposé par le groupe Écologiste de Paris Centre au Conseil de secteur de Paris Centre relatif à la création d'une piste cyclable supplémentaire boulevard Sébastopol

La séance est ouverte à 19 h 01.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonjour et bienvenue à la mairie de Paris Centre pour cette nouvelle séance du Conseil. J'allais dire que, ce soir, nous avons enfin une séance ordinaire mais vous voyez immédiatement qu'elle a tout de même quelque chose d'extraordinaire puisqu'elle est retransmise en direct sur les réseaux. Vous avez eu l'information à la suite des dernières annonces de la Préfecture de police et du gouvernement. Les mesures sanitaires font que nous n'avons pas pu recevoir le public ce soir. Comme les séances du Conseil sont publiques, nous avons donc mis en place à très court terme ce dispositif. Nous verrons comment nous ferons à l'avenir face aux mesures sanitaires. À part la situation dans laquelle nous nous trouvons, il s'agit d'une première séance plus ou moins normale avec des délibérations en propre.

Je vous propose de commencer par les premières délibérations classiques. Je suis informé d'un pouvoir (Pierre Aidenbaum pour Gauthier Caron-Thibault). Est-ce qu'il y en a d'autres ? Non. N'hésitez pas à nous prévenir si cela change en cours de route.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC-2020-21 - Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous savez que nous avons l'habitude de procéder par ordre alphabétique. Ce soir, c'est Jacques BOUTAULT qui s'y colle, s'il est d'accord.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pas de problème. Je suis d'accord.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce que quelqu'un s'abstient ou vote contre ? Jacques BOUTAULT est officiellement désigné secrétaire de séance. Je vous remercie.

Jacques BOUTAULT est désigné secrétaire de séance.

PC-2020-22 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2020 (élection du Maire)

PC-2020-23 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020

PC-2020-24 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020

PC-2020-25 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons un certain nombre de procès-verbaux à approuver concernant les séances du 11 juillet 2020, du 21 juillet 2020 et du 28 juillet 2020. Que de Conseils extraordinaires avons-nous eu ! Il en est de même pour la séance du 8 septembre 2020. Je ne pense pas qu'il y ait des votes dissociés pour ces Conseils. Si c'est le cas, dites-le-moi. Non. Je

propose que nous votions sur ces quatre procès-verbaux en même temps. En principe, vous les avez reçus au fil de l'eau avec la possibilité de les corriger le cas échéant. Je vous propose de les mettre aux voix.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose que nous fassions une relativement courte communication sur le bilan de la rentrée scolaire dans les écoles primaires et dans les établissements accueillant la petite enfance. Nous sommes presque un mois jour pour jour après la rentrée scolaire, et la rentrée en crèche. Je voulais vous donner quelques chiffres et vous parler un peu de la façon dont cela s'est passé. Nous étions, comme je vous l'avais dit, dans une situation très particulière. Je pense, pour le coup, que c'était une rentrée exceptionnelle comme nous n'en avons pas connu depuis plus d'une décennie au vu de la situation sanitaire. Néanmoins, elle s'est très bien passée jusqu'à maintenant. Je donnerai évidemment la parole à Karine BARBAGLI, première Adjointe en charge des affaires scolaires, dans un instant.

Je voulais tout d'abord remercier les services de la Ville, ceux de l'État ainsi que nos services municipaux. Avec Karine et d'autres élus, nous avons visité de nombreuses crèches municipales, de nombreuses écoles de Paris Centre. Nous avons même déjeuné dans des cantines, comme pas plus tard qu'aujourd'hui. Nous allons continuer pour rencontrer les familles, les personnels. Dans l'ensemble, malgré le contexte sanitaire et compte tenu des vacances estivales qui les avaient tenu éloignés les uns des autres, nous avons noté une très grande joie des enfants de se retrouver enfin. Comme vous le savez, l'année dernière avait été très perturbée. Cette joie s'accompagnait évidemment d'une bienveillance et d'une vigilance accrue en cette période de Covid et de reprise des contaminations.

Je voudrais aussi vous parler d'une initiative commune que nous avons eue avec Karine et Jacques GALVANI, Adjoint à la Maire en charge du handicap, et avec l'Éducation nationale. Nous nous sommes rendus la semaine dernière à l'école de la rue de Turenne que vous connaissez pour la plupart. Celle-ci a un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) qui consiste à avoir un enseignant en langue des signes française. Nous avons la grande ambition de poursuivre au collège cet enseignement qui est si bien entamé en maternelle et au primaire. Sauf que cette année, l'enseignant n'a pas été remplacé ou ne l'a été que temporairement et il n'y en a pas actuellement. C'est une situation très problématique. Nous soutenons les parents dans leur demande légitime d'avoir un enseignant en langue des signes française. Nous nous sommes rendus sur place avec plusieurs inspecteurs, une représentation de l'Académie de Paris. Nous allons continuer. Il y a une solution temporaire qui semble avoir été trouvée mais qui pose de nombreux problèmes. Nous appelons surtout à une solution durable pour cette situation. Je serai amené à en reparler dans ce Conseil mais je voulais vous en rendre compte ici.

Je donne tout de suite la parole à Karine afin qu'elle puisse compléter ce tableau de la rentrée.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Je voudrais tout d'abord dire un grand merci aux directeurs et directrices, aux chefs d'établissement pour leur réactivité vendredi lors d'un nouvel épisode de confinement. Nous l'avons vécu tous ensemble à la Mairie. Ils ont réagi très vite. Ils ont mis tous les enfants en sécurité. Merci à eux.

Je voudrais également faire un retour sur les écoles de Paris Centre. Cinq mille huit enfants ont fait leur rentrée dans les 32 établissements de Paris Centre. Le protocole sanitaire de la Ville est un peu plus restrictif que celui de l'État. Celui-ci est vraiment bien appliqué. Nous évitons les brassages, il a du gel hydro alcoolique aux entrées. Nous avons pu voir, lors de nos visites, que les enfants ont le réflexe d'aller directement se laver les mains que ce soit dans les écoles ou dans les crèches. Le port du masque est obligatoire pour les adultes dans toute l'école et dans les parties communes pour les parents puisque la première semaine de la rentrée, ceux-ci accompagnaient les petites sections de maternelle. Il y a des marquages de distanciation physique devant les écoles. Les repas sont organisés en différents services. Parfois, des sorties de secours sont utilisées pour pouvoir faire un parcours dans les écoles. Bientôt auront lieu les élections des représentants de parents. Des conseils d'école extraordinaires ont eu lieu afin de définir des modalités à distance, par correspondance, de ces élections.

Sept cas positifs au Covid ont été recensés dans les écoles de Paris Centre (quatre enfants et trois adultes). Ils ont entraîné une mise en septaine de deux classes à l'école polyvalente Dussoubs dans le 2^e et d'une classe à l'école maternelle Archives. Depuis deux semaines, aucun nouveau cas n'a été signalé. Le protocole fonctionne. Le port du masque par les adultes et le respect de la distanciation fonctionnent.

Au niveau des crèches, 1 200 enfants ont fait leur rentrée dans les 25 établissements municipaux de Paris Centre. Les groupes ne se brassent pas entre eux. Il y a du gel hydro alcoolique et le port du masque pour tout le personnel. Vous imaginez bien que ce n'est pas évident pour les tout-petits en crèche mais le personnel met le masque. Seul un adulte peut déposer l'enfant. Les parents jouent le jeu. À ce jour, deux professionnels ont été testés positifs au Covid dans deux crèches différentes. Une crèche a été mise en septaine pour huit enfants. Selon les services de PMI, aucun enfant accueilli en crèche n'a été contaminé à ce jour par le Covid. Il faut saluer cela ainsi que tous les personnels en particulier ceux qui nettoient, tous les matins et les soirs, les crèches, les écoles, les collèges et qui font vraiment un travail extraordinaire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine BARBAGLI. Je ne reviens pas sur l'épisode mais, d'un mot, je vais expliquer ce qu'il s'est passé vendredi car tout le monde n'a peut-être pas suivi. À midi, nous avons été prévenus de la fuite de l'assaillant de l'attaque devant les locaux de Charlie Hebdo. Comme il se dirigeait vers le Sud, nous avons pris la décision, en commun accord avec le rectorat et le commissariat, de confiner les établissements accueillant des enfants, depuis les crèches jusqu'aux lycées, du 3^e et du 4^e arrondissement. Nous avons contacté tout le monde et nous pouvons nous féliciter de leur extrême réactivité et de la très grande rapidité avec laquelle tous ces établissements ont été bouclés. Nous aurons peut-être un travail à faire pour les accompagner ensuite dans les communications qui ont été faites aux enfants. La situation a pu être un peu anxiogène ici et là. Nous reviendrons là-dessus. Je crains malheureusement que nous soyons amenés à avoir ce genre d'exercice, pour diverses raisons, plus souvent et il faut que nous y soyons préparés. En tout cas, nous l'étions et les établissements l'étaient en termes de rapidité de fermeture. Cela a également été le cas pour une partie des établissements du 11^e. Je vous remercie.

Nous avons une deuxième communication rapide sur le bilan de la première commission de désignation pour l'obtention d'un logement social de Paris Centre. Nous désignons des candidats. Nous n'attribuons pas des logements. C'est la raison pour laquelle le nom de la commission est un petit peu long. Karine BARBAGLI va nous expliquer tout cela dans un instant. C'était historique car c'était la constitution d'une première commission de désignation. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil de Paris Centre.

Cette commission s'est tenue en ouvrant son ordre du jour avec un programme, lui aussi, historique : celui de la désignation pour les logements de la Samaritaine. Je vous rappelle qu'il y a 91 logements. Avec le partage habituel (Ville de Paris, Mairie de Paris Centre, bailleurs, État), il revenait à la Mairie de Paris Centre de désigner des candidats pour 13 de ces logements. Comme nous l'avons voté lors du Conseil, la commission a répondu aux grands principes de transparence, d'équité et de pluralisme avec une ouverture à la société civile (présidence) et la possibilité d'assister à cette séance garantissant une égalité d'accès des demandeurs de logement. Notre objectif est de promouvoir un peuplement qui respecte la mixité tant intergénérationnelle qu'en termes de catégories socioprofessionnelles dans le but, notamment, d'accueillir des familles à Paris Centre. Je laisse la parole à Karine pour préciser tout cela.

Karine BARBAGLI, première Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais faire un retour sur les désignations qui ont été faites. Je vous rappelle que nous désignons trois candidats par logement.

Sur les 13 logements, nous avons :

- Cinq T1 de catégorie PLUS sur lesquels ont été désignées des personnes seules avec des revenus mensuels pouvant aller de 1 100 à 2 200 € ;
- Deux T1 de catégorie PLS sur lesquels ont été désignées des personnes seules avec des revenus mensuels pouvant aller de 1 700 à 2 900 € ;
- Un T2 de catégorie PLUS sur lequel ont été désignés des couples avec des revenus pouvant aller de 1 500 à 3 300 € ;
- Trois T4 de catégorie PLUS sur lesquels ont été désignés des foyers composés de quatre à cinq personnes avec des revenus mensuels pouvant aller de 2 600 à 6 000 € ;
- Un T4 de catégorie PLS sur lequel ont été désignés des foyers composés de quatre à cinq personnes avec des revenus mensuels pouvant aller de 4 000 à 8 000 € ;
- Un T5 sur lequel ont été désignés des foyers composés de cinq à six personnes avec des revenus mensuels pouvant aller de 4 200 à 9 000 €.

Comme vous le voyez, nous avons vraiment une grande amplitude. Nous avons aussi bien des logements pour des profils de femmes sans-abri que pour des familles ayant des parents cadres ou des familles monoparentales ou encore des seniors isolés ou des jeunes couples. La commission d'attribution de Paris habitat doit se réunir dans le mois à venir et pourra vraiment attribuer le logement à chaque foyer, famille ou personne que nous avons désigné.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question, nous allons maintenant suivre le déroulé de l'ordre du jour.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Juste une remarque. Treize logements ont été attribués à la municipalité d'arrondissement sur les 93, c'est bien cela ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est cela : 13 pour lesquels nous désignons les candidats sur les 91. Il y en a donc 13 pour la Ville de Paris, 9 réservés au bailleur pour des mutations. Dans ce type d'opérations, il y en a toujours un pour le gardien. Un autre est fléché pour grand handicap. Merci. J'ai oublié la Préfecture ; l'État en attribue aussi.

Je propose que nous passions aux premières délibérations prévues.

PC-2020-26 - Adoption du règlement intérieur du conseil de secteur de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous commençons par l'adoption du règlement intérieur du conseil de secteur Paris Centre. Nous n'en avons pas. Nous en aurons un désormais, si nous le votons. Je laisse la parole à Boris JAMET-FOURNIER qui a coordonné ce travail de préparation que je tiens à saluer puisque nous avons, associé les différents groupes de façon très républicaine. Il y a eu des réunions et des allers-retours pour élaborer ce nouveau règlement intérieur dans le respect de la pluralité des différents groupes. Je vous remercie tous autant que vous êtes ainsi que Boris JAMET-FOURNIER au titre de sa délégation démocratie et participation citoyenne, pour ce travail collectif. Merci.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Vous m'ôtez les mots de la bouche puisque je voulais commencer ma prise de parole sur cette délibération en remerciant l'ensemble des groupes et des personnes qui ont participé à ce processus qui nous permettra - je l'espère - d'adopter aujourd'hui un règlement intérieur ambitieux qui porte un certain nombre d'améliorations sur l'existant. J'y reviendrai dans une seconde. Je veux également mentionner dans ce travail d'élaboration collectif, Lily MUNSON, votre directrice adjointe de cabinet et, Catherine ARRIAL, notre directrice générale des services dont l'aide, sur les points juridiques notamment, a été fort précieuse.

Il y avait auparavant quatre règlements intérieurs parfois très différents pour quatre Conseils d'arrondissement. La nouvelle formule du règlement intérieur porte un certain nombre d'améliorations. Une première est visible à la lecture du texte entier : il n'ignore pas les élues femmes puisqu'il reprend des formules qui permettent de prendre en compte cette partie importante de notre assemblée. Cela est à la fois tout à fait logique et normal et en même temps, il faut s'en féliciter car cela n'était pas le cas des règlements antérieurs des quatre arrondissements.

Il y a une autre amélioration notamment par rapport au règlement du 4^e arrondissement mais c'est également le cas pour d'autres. Je mentionne l'exemple du 4^e car il a constitué notre base de travail. Il raccourcit le délai nécessaire pour le dépôt des délibérations, des vœux et des questions, nécessaire à leur adoption. Pour la question des délibérations, par exemple, nous étions, dans le 4^e, à neuf jours et nous passons à sept aujourd'hui. C'est assez pratique car c'est une semaine. La question de la simplification a été une des valeurs qui ont guidé notre travail. Nous avons tenté d'harmoniser les délais, de les rendre les plus simples à comprendre et les plus cohérents entre eux. La simplification, ce n'était pas juste pour la beauté de faire quelque chose de simple, elle a aussi pour but d'inciter à la lisibilité et à la participation citoyenne.

Je ne vais évidemment pas faire une lecture exhaustive de l'ensemble des articles mais simplement attirer votre attention sur quelques points très précis de ce règlement. Je passe les deux premiers titres qui sont une application assez littérale de la loi pour passer au titre troisième dans lequel l'article 22 évoque le dépôt des vœux qui doivent être communiqués par voie dématérialisée ou par écrit au Maire sept jours francs avant la date fixée pour la séance, donc une semaine avant. Tout membre du Conseil du premier secteur de Paris Centre peut évidemment déposer un vœu. Ce même délai a été retenu pour les délibérations (article 23).

Nous avons conservé un titre quatrième concernant les questions écrites et orales adressées à la Maire de Paris. Il correspond à un des articles de loi.

Le titre cinquième s'intéresse au dépôt des questions : sept jours francs. Je vous parlais de simplicité et de cohérence : nous avons retenu le même délai pour ce dépôt des questions. Je veux également mentionner le titre septième concernant les droits de l'opposition sur lequel nous avons eu quelques échanges. Il nous est apparu très important de consacrer dans la tribune politique un espace aux différentes formations qui soit égal et non pas représentatif des scores au dernier scrutin, ce qui aurait engendré des situations relativement inégalitaires. Il nous a donc semblé de bonne politique d'accorder un espace égal aux différentes tribunes.

J'en viens au meilleur pour la fin : le titre huitième sur la démocratie participative. L'article 37 concerne les questions du public. Si ce règlement est adopté, celles-ci seront limitées à 30 minutes mais elles concerneront toute habitante et habitant de Paris Centre et également tous les membres désignés par le bureau des conseils et des instances participatives et des associations du secteur. Cela nous a semblé être une manière d'associer toutes les personnes qui avaient un intérêt à avoir voix au chapitre dans cette problématique des questions. Celles-ci seront posées en fin de Conseil. J'en termine avec l'article 40 qui concerne le droit de dépôt d'un vœu par toute pétition. Il s'agit d'une mesure qui a recueilli le consensus comme la quasi-intégralité des points qui sont portés par ce règlement intérieur. Nous avons proposé que toute pétition ayant recueilli 2 000 signatures de personnes électorales à Paris Centre puisse donner lieu à un projet déposé à l'ordre du jour du Conseil.

Voilà les points sur lesquels je voulais insister. J'en profite pour vous dire que notre groupe Paris en Commun dépose un petit amendement de précision qui décline les temps de parole pour les délibérations qui sont indiqués à l'article 23. Ceux-ci sont également appliqués aux vœux et aux questions à savoir cinq minutes pour la présentation, trois minutes par groupe et une minute pour une éventuelle explication de vote.

Désolé pour cette prise de parole un petit peu longue qui ne devait pas être loin des cinq minutes. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Boris qui a profité de ce que le règlement n'étant pas encore voté, les temps de parole ne s'appliquaient pas. Ils le seront, je l'espère, dès la prochaine délibération. Vous pouvez en profiter, sans abus, pour les interventions sur ce projet de règlement intérieur. Merci. Je retiens l'égalité dans la préparation de ce règlement intérieur mais aussi dans les prises de parole qu'elles soient écrites dans le journal ou orales ; égalité de traitement entre tous les groupes faisant fi de leur poids. Cela nous paraissait normal. Je précise qu'il n'y avait aucune obligation et que cela n'est pas le cas partout. Toutefois, cela nous semblait de bonne politique comme Boris JAMET-FOURNIER l'a dit.

Maintenant, les groupes peuvent intervenir s'ils le souhaitent. Jacques BOUTAULT, Pacôme RUPIN et Julien ROUET.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Le groupe Écologiste se réjouit que notre assemblée se dote d'un règlement intérieur puisqu'il n'est pas de démocratie saine et fonctionnant de façon claire si elle n'est pas assise sur des règles communes et partagées par toutes et tous. Nous sommes donc heureux d'avoir été associés à égalité avec tous les groupes de la majorité aux discussions qui ont eu lieu sur ce règlement intérieur.

En revanche, Monsieur le Maire, nous sommes déçus. Nous sommes déçus parce que lorsque nous avons évoqué dans le mandat précédant la fusion des quatre arrondissements centraux, l'engagement qui avait été pris auprès des citoyens était de retenir le mieux-disant démocratique des quatre arrondissements centraux. Force est de constater que cet

engagement n'est pas tenu sur deux points qui ont conduit le groupe à déposer deux amendements ; amendements qui, je le regrette, n'apparaissent pas dans notre ordre du jour.

Outre ces amendements, nous aurions pu améliorer les choses notamment sur deux autres points : le nombre de signataires pour qu'un vœu de la population puisse être inscrit à l'ordre du jour. Il est de 2000 signataires inscrits sur les listes électorales contre 200 dans le 2^e arrondissement (depuis 2008). Il s'agit donc bien d'une régression et je le regrette. De la même façon, nous aurions peut-être pu progresser sur les questions du public afin qu'elles puissent être posées en début de séance. J'en avais fait la proposition mais il n'est pas trop tard pour la retenir et améliorer encore notre document. D'expérience, les séances qui durent très longtemps font que le public n'est pas assidu jusqu'à la fin et n'est pas en mesure de poser des questions dans de bonnes conditions. Une demi-heure de questions publiques, en début de séance, aurait été de bonne politique, je crois.

Je vais maintenant présenter très rapidement les deux amendements que nous avons déposés. J'espère encore pouvoir vous convaincre d'améliorer notre fonctionnement démocratique. Le premier amendement vise à permettre aux conseils de quartier de déposer des vœux comme cela était le cas précédemment dans le 2^e arrondissement. Un conseil de quartier se met d'accord sur un texte de vœu et celui-ci est ensuite inscrit de droit au Conseil d'arrondissement de la séance suivante. Charge aux élus de l'adopter ou de le rejeter voire de l'amender mais que l'on fasse au moins un retour sur cet élément de démocratie participative important qui doit associer, qui doit stimuler la démocratie représentative que nous incarnons ici. Je regrette donc il n'y ait pas cette courroie de transmission qui aurait pu permettre de nous challenger et peut-être de nous améliorer, nous élus de Paris Centre, grâce à cette disposition permise aux conseils de quartier ; peut-être n'est-il pas trop tard, j'espère vous convaincre.

J'espère aussi vous convaincre du deuxième amendement que nous avons déposé. Il est indiqué dans le nouveau règlement que l'ordre du jour nous est adressé cinq jours francs avant la séance or les vœux doivent être adressés au cabinet du Maire sept jours francs avant la séance. Donc, le Conseil prévoit qu'il est possible de déposer des vœux sur des délibérations mais c'est un droit virtuel et donc pas réel puisqu'en vérité, les vœux devront être déposés avant que nous ayons la totalité des délibérations qui sont soumises à notre assemblée. Ce n'est donc pas beaucoup demander que les vœux soient possiblement déposés jusqu'à cinq jours avant la séance. Cela nous laisse une journée pour rédiger un vœu ; c'est court. Cela laisserait un temps substantiellement important au cabinet pour préparer une réponse et cela aurait permis de faire vivre un peu mieux la démocratie dans Paris Centre. C'est le deuxième amendement que nous avons déposé.

Encore une fois, j'espère pouvoir vous convaincre de voter favorablement ces amendements. Si comme vous l'avez dit, ce projet de règlement qui nous est soumis constitue peut-être un progrès par rapport au règlement du 4^e arrondissement, il constitue une régression par rapport au règlement du 2^e arrondissement et il va être difficile d'expliquer aux citoyens du 2^e arrondissement que la fusion des quatre arrondissements centraux a entraîné un déficit de démocratie locale contrairement à ce à quoi nous nous étions engagés. Si nos amendements n'étaient pas retenus, le groupe Écologiste s'abstiendra sur le règlement intérieur du premier secteur de Paris Centre tel qu'il nous est présenté ce soir. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, cher Jacques. Le mieux-disant démocratique, ce sera le projet auquel aboutira le processus démocratique de discussion et de vote ce soir de ce règlement intérieur. Je donne la parole à Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord saluer l'esprit de concorde qui a dirigé les travaux sur le règlement intérieur. J'avais quelques remarques à faire. Tout d'abord pour dire que je soutiens le premier amendement déposé par le groupe Europe Écologie les Verts concernant les vœux que pourraient déposer les conseils de quartier. C'est d'ailleurs une idée que j'avais proposée lorsque j'étais Adjoint au Maire du 4^e en charge de la démocratie participative. Elle n'avait pas été retenue à l'époque dans la réforme. J'ai toutefois toujours trouvé que c'était le meilleur moyen de créer un lien entre les conseils de quartier et le Conseil d'arrondissement là où nous, en tant qu'élus, représentants des citoyens dans le Conseil de secteur, nous pouvons débattre et donner des réponses directement aux conseillers de quartier. Nous savons que les conseillers de quartier sont souvent très frustrés du manque de réponses de la part de l'Hôtel de Ville mais aussi parfois des élus d'arrondissement. J'espère - je suis sûr - que vous allez tout faire pour répondre à cette frustration. Il me semble que cela serait une belle avancée démocratique donc, je soutiendrai cet amendement.

L'autre remarque que je souhaite faire porte sur les temps de parole (article 23). Dans le 4^e arrondissement, nous n'avons pas l'habitude d'être minutés. Je crois qu'un Conseil municipal a pour vocation d'avoir des débats contradictoires. En tant qu'élus de l'opposition, c'est notre rôle d'apporter un avis différent de ce que la majorité peut porter. Cela ne me dérange pas que cela figure au règlement intérieur car s'il y avait des excès, il est bien que cela y soit. En revanche, Monsieur le Maire, je vous demanderais une certaine souplesse surtout sur des sujets qui peuvent parfois être importants, des débats qui sont au centre des préoccupations de nos concitoyens. Il ne faudrait pas que par un système de temps, nous les abrégions trop vite. Je fais partie d'une majorité à l'Assemblée nationale et je sais ce que c'est que d'écouter au moins les oppositions. C'est ça aussi l'exercice démocratique.

Je voterai quoi qu'il arrive - que les amendements soient votés ou pas - ce règlement intérieur parce que je trouve que le travail qui a été fait a été mené dans un esprit républicain et de concorde. Toutefois, j'attends une réponse de votre part sur l'article 23.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Pacôme RUPIN. Je peux répondre tout de suite que nous essaierons de l'appliquer de manière peut-être moins draconienne qu'au Conseil de Paris ou à l'Assemblée nationale. Toutefois, nous essaierons de nous limiter à une sobriété de parole car parfois, allonger les Conseils n'est pas toujours un gage de démocratie. Lorsque des débats seront très importants, nous pourrions toujours donner un temps de parole plus important. Je voudrais justement la donner à ceux qui ne l'ont pas encore prise. Julien.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Je remercie votre Adjoint Boris JAMET FOURNIER et la directrice adjointe qui étaient vraiment à l'écoute de l'opposition et impartiaux. Je remercie aussi les représentants des autres groupes. Nous étions parfois en désaccord mais, au final, je crois que nous sommes arrivés à un consensus qui est plutôt positif pour la Mairie. Un des désaccords que nous avons encore porte sur le délai du dépôt des vœux : nous pensons que sept jours, c'est trop. Nous aurions préféré cinq jours. Je pense que cela aurait laissé le temps à chacun de travailler ses vœux.

Toutefois, même si le délai n'est pas modifié, nous voterons le règlement intérieur notamment grâce au travail de votre équipe qui était vraiment à l'écoute.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais laisser Boris répondre puisqu'il a rapporté la délibération. Je précise pour tout le monde qu'il existe une procédure de dépôt de vœu en urgence. Je rappelle qu'elle est toujours disponible. Il est possible de déposer un vœu en séance. Il suffit pour cela de l'inscrire et que nous votions le principe de son ajout à l'ordre du jour et ensuite que nous en débattions et que nous le votions ou non selon la majorité. Il y a donc une procédure d'urgence. Toutefois, nous avons souhaité la distinguer de la procédure normale, régulière, et laisser pour cela le plus de temps possible.

Dans un premier temps, je vais laisser Boris JAMET-FOURNIER répondre sur l'ensemble des interventions qui ont eu lieu à moins que d'autres groupes souhaitent s'inscrire pour intervenir. Shirley WIRDEN pour le groupe Communiste.

Shirley WIRDEN, Conseillère de Paris Centre

Je remercie également tout le monde pour le travail en commun que nous avons fait ensemble au cours de ces quelques réunions. Cela a effectivement été assez constructif. Je crois que des désaccords perdureront mais cela n'empêchera pas le bon fonctionnement de ce Conseil. Nous voterons également ce règlement en l'état.

Concernant la question du temps de parole, je pense qu'il est toujours bon d'apprendre soi-même à être concis dans la façon d'exposer les choses même si je pense que sur des temps particuliers, nous pourrions avoir des temps de parole plus longs de façon exceptionnelle. Toutefois, être concis permet le bon fonctionnement des débats.

Concernant la question du dépôt des vœux, il me semble assez raisonnable de permettre aussi le bon fonctionnement du cabinet et des services et qu'eux-mêmes puissent avoir le temps de travailler dans de bonnes conditions et nous astreindre, nous aussi, à une certaine discipline. Il y a également la possibilité de déposer des vœux en séance si l'urgence de la situation l'impose. Je pense que Monsieur le Maire sera tout à fait prêt à juger de l'urgence d'une situation et à ne pas entraver son bon fonctionnement. Je pense que nous pouvons lui faire confiance là-dessus. Nous voterons donc le règlement en notre âme et conscience.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Il ne reste plus que notre groupe Paris en Commun. Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Ce ne sera pas vraiment une intervention mais plutôt une explication de vote. Je vais essayer d'être court. Je me rallie à ce qui a été dit par Boris ainsi que par ma collègue Shirley sur l'intérêt qu'il y a au travail que nous avons mené ensemble et surtout au résultat qui en débouche.

Deux amendements sont proposés par le groupe des Verts. Sur le délai de dépôt, je ne rajoute rien à ce qui a été dit par Shirley. Je suis très attaché aux conditions et à la qualité du travail produit par les membres du cabinet. Un délai relativement long permet d'apporter des réponses exhaustives et complètes aux élus. En l'occurrence, j'appelle les élus du groupe Paris en Commun à repousser cet amendement.

Concernant celui sur la possibilité donnée aux conseils de quartier d'inscrire des vœux à l'ordre du jour du Conseil de secteur sous prétexte qu'ils auraient été adoptés en conseil de quartier, c'est quelque chose que nous avons déjà dans le règlement intérieur du Conseil du 3^e arrondissement. C'est quelque chose qui n'a jamais été très utilisé. Ce sont plutôt les questions qui étaient privilégiées par les conseils de quartier. Je vous invite à ne pas faire de fixette sur ce sujet. Il y a bien d'autres moyens qui sont prévus dans ce

règlement intérieur et dans notre contrat de mandature pour permettre de donner la parole aux habitants. Il y a des élus référents des conseils de quartier dans l'équipe municipale qui ont la possibilité de faire remonter au sein de notre assemblée les vœux qui pourraient émaner de ces assemblées. Il y a également des comités thématiques que nous nous sommes engagés à monter. Je vous rappelle que le comité des mobilités actives a été lancé par Florent GIRY. Il y a également les questions du public, les questions des assemblées participatives locales qui pourront être également visées. Le budget participatif est aussi une forte avancée en matière de démocratie locale puisque beaucoup de ses projets arrivent au Conseil d'arrondissement après avoir été votés par les habitants. Ne faisons vraiment pas comme si rien n'était prévu.

Pour ma part, je me réjouis particulièrement de l'inscription de ce droit de pétition dans notre règlement intérieur car, finalement, quand on regarde bien, nous sommes aujourd'hui 24 élus, et le droit de pétition permet d'élargir notre assemblée à un 25^e élu. Aujourd'hui autour de cette table, nous représentons chacun potentiellement 2 731 électeurs du centre de Paris et avec ce droit de pétition à 2 000 électeurs, nous donnons la possibilité d'inviter un 25^e élu qui est tout simplement le collectif des citoyens qui pourrait décider de se saisir d'un sujet. À partir du moment où il y en a 2 000 qui sont d'accord sur une question à mettre à l'ordre du jour de notre assemblée, je crois qu'il y a tout intérêt à pouvoir vraiment l'y inscrire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Il y a effectivement des élus qui sont référents pour les conseils de quartier et un élu dont la délégation est la démocratie locale et la démocratie participative. Je vais justement lui donner la parole pour conclure après que tous les groupes ont pu s'exprimer sur cette proposition de délibération. Je vous remercie.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Merci à toutes et tous. Je me félicite des remarques qui ont précédé chacune des interventions. Cela prouve que le travail a été de qualité ou en tout cas ressenti comme tel. Je m'associe évidemment aux propos qui ont été tenus par Gauthier CARON-THIBAUT il y a un instant.

Concernant la question des conseils de quartier, nous en avons longuement débattu, il me semble qu'il y a un intérêt, pour que la démocratie fonctionne bien, de voir quel est le rôle de chacune et de chacun et de voir que les conseils de quartier sont des structures qui ont des relations très proches avec des élus. Ariel vient de rappeler qu'il y a deux référents et que moi-même je suis en charge des conseils de quartier. La communication entre les conseils de quartier et les élus fait rarement défaut. En tout cas, quand c'est le cas, les membres des conseils de quartier savent se rappeler à notre bon souvenir. Il n'y a donc pas de raison de modifier l'ordre des choses qui est que les élus qui ont été désignés par le suffrage républicain pour siéger dans le Conseil d'arrondissement sont des élus des listes qui travaillent avec les conseils de quartier de manière concertée. Ceux-ci peuvent leur suggérer des vœux, leur poser des questions. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le règlement intérieur. C'est comme cela que nous avons souhaité fonctionner et c'est pour cela que nous avons écrit le règlement intérieur comme tel.

J'en profite pour déplorer l'emploi de formules comme « déficit de démocratie locale » alors même que nous avons convenu ensemble que le droit de pétition qui existait dans le règlement intérieur du 2^e n'avait jamais été utilisé au cours du dernier mandat. Je ne pense donc pas que nous ayons besoin de recourir à des formules telles que celle-ci quand pour les élus qui représentent la population de Paris Centre, nous avons raccourci le temps

de délai pour faire un droit de pétition qui n'existait pas et offert la possibilité de poser des questions.

Quant au délai de dépôt, il y a effectivement des différences entre les groupes de 24-48 heures. Il nous a semblé de bonne politique de fixer tout cela à une semaine pour des travaux sereins et bien organisés. Je vous invite donc à bien vouloir voter en faveur de ce règlement intérieur.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Nous allons donc le mettre aux voix. Qui vote contre ?

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Attendez ! Nous pouvons peut-être mettre les amendements au vote ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous pouvons mettre les amendements au vote, si vous le voulez.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

C'est obligatoire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ensemble ou séparément ?

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Séparément. Le premier amendement concerne le titre III article 22. Le deuxième paragraphe doit être remplacé par « *Tout membre du Conseil peut présenter des projets de vœu. Les projets doivent être communiqués par voie dématérialisée ou par écrit au Maire du premier secteur de Paris Centre cinq jours francs avant la date fixée pour la séance afin qu'ils soient portés à l'ordre du jour du Conseil du premier secteur Paris Centre et soumis à ses membres suivant la procédure décrite à l'article 6 du présent règlement.* ».

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose donc de mettre aux voix cette première proposition d'amendement.

À l'issue d'un vote à main levée, la proposition d'amendement est repoussée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la deuxième proposition d'amendement.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Le deuxième amendement concerne l'inscription d'un article 40 bis dans notre règlement intérieur formulé ainsi : « *Vœux des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier peut par l'intermédiaire de son ou sa présidente saisir le Maire du premier secteur pour qu'un vœu adopté par le conseil de quartier soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Cette demande d'inscription à l'ordre du jour doit parvenir au Maire du premier secteur au plus tard dans un délai de 10 jours francs précédant la date du Conseil de secteur.* ».

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous passons au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la proposition d'amendement est repoussée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Je propose maintenant de mettre aux voix la délibération portant sur le règlement intérieur tel qu'il était formulé, sans amendement.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Vous n'aviez pas un amendement ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je demande au rapporteur s'il y avait une proposition d'amendement au règlement intérieur sur table.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Il avait effectivement une proposition d'amendement que j'ai exposée dans mon propos qui était d'appliquer aux vœux et aux questions les lignes de temps qui étaient indiquées dans l'article 23 qui concerne les délibérations c'est-à-dire cinq minutes pour la présentation, trois minutes pour les groupes et une minute pour l'expression de vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je comprends qu'il s'agit plutôt d'une clarification qu'un amendement à proprement dit. À moins que quelqu'un veuille voter un règlement intérieur rédigé différemment, je propose de considérer qu'il s'agit de la proposition qui est faite et de voter sur ce règlement intérieur.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Non, Monsieur le Maire. Il y a une procédure.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a une clarification qui a été faite en séance sur l'acceptation...

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous devons voter les amendements. C'est la règle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'essaie d'aller un petit peu vite mais si la procédure exige et que vous exigez que nous votions sur chaque amendement, je veux bien être procédurier si cela est nécessaire.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

C'est le règlement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous sommes justement en train de voter sur le règlement. Ce n'est donc pas le règlement. Je sens une appétence particulière pour voter cet amendement qui était une clarification. Nous allons donc le voter.

À l'issue d'un vote à main levée, la proposition d'amendement est adoptée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous votions sur le règlement intérieur avec cet amendement puisqu'il a été adopté, si vous en est d'accord.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Le règlement intérieur est donc adopté et il s'applique instantanément y compris pour les temps de parole même si nous ferons preuve de souplesse, cher Pacôme RUPIN. Nous pouvons donc désormais, avec un règlement intérieur, procéder au déroulé normal de ce Conseil de secteur.

PC-2020-28 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021
2020 DDCT 23 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les deux délibérations suivantes portent sur l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021. Vous vous souvenez sûrement, puisque cela avait fait l'objet d'un certain nombre de débats, que nous avons en réalité déjà voté ces délibérations. Pourquoi sont-elles devant vous à nouveau aujourd'hui ? C'est tout simplement parce que nous avons un peu devancé le temps normal pour ces délibérations. Celles-ci sont devant vous car elles sont proposées à tous les Conseils d'arrondissement. Nous n'avons pas le choix, nous avons été obligés de les adopter en juillet car nous formions le secteur Paris Centre. Je vous demande, s'il vous plaît, un tout petit peu de silence afin que nous puissions procéder dans la sérénité au déroulé de ce Conseil. Merci. Sinon, je vais être obligé de décompter les temps de parole et cela va être compliqué. Merci. Si vous avez besoin d'une interruption de séance, vous pouvez la demander mais nous allons essayer de nous écouter.

Nous avons donc déjà voté les deux prochaines délibérations en juillet et je vous propose donc que nous les votions, parce que c'est le règlement, mais sans en débattre à nouveau, à moins que certains le souhaitent. Je propose de regrouper les deux délibérations qui portent sur le même sujet mais qui sont pour l'une une délibération propre et pour l'autre une délibération qui est localisée. Est-ce que cela vous convient de les grouper ? Sauf à ce qu'il y ait des demandes d'intervention sur ces deux délibérations dont nous avons déjà largement débattu en juillet, je propose de les mettre aux voix. Non, Pacôme RUPIN a une demande d'intervention.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Je vais faire très court, Monsieur le Maire. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas redire ce que j'ai dit au mois de juillet. Je voterai contre car je trouve dommage que nous perdions les trois mairies d'arrondissement. Elles auraient pu être à l'inventaire de la Mairie de Paris Centre. J'en profite pour vous poser une question pour que vous puissiez informer le Conseil de l'avancée des projets qui sont prévus pour les trois mairies et notamment celle du 1^{er} dont nous ne savons toujours pas ce qu'elle va devenir ainsi que celle du 2^e et du 4^e. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne peux pas être d'accord avec cette idée que nous ne savons rien puisque j'ai déjà répondu au mois de juillet. La réponse que je ferai très rapidement sera sensiblement la même. Pour la mairie du 2^e, vous savez que nous avons un projet, qui avait d'ailleurs été annoncé par la Maire de Paris, d'y faire une grande maison sociale. C'est donc toujours

le projet. Il va certainement prendre un certain temps pour des travaux notamment. Toutefois, il sera, je l'espère, décliné dans le temps. Dès que j'aurai des informations plus précises, je les communiquerai évidemment à ce Conseil.

Pour la mairie du 4^e, vous savez que le grand projet est celui d'une académie du climat. Celui-ci est aujourd'hui à l'étude. Nous espérons pouvoir y avoir un certain nombre d'autres services notamment peut-être une maison du vélo qui serait liée à l'académie du climat.

La mairie du 1^{er} a une vocation d'accueil social. Je vous rappelle que c'était le projet de Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er}. C'est ce qu'il avait souhaité même s'il n'avait pas participé à son élaboration.

J'avais dit tout cela au mois de juillet et j'espère que nous aurons très vite la possibilité, même de manière temporaire, d'utiliser ces espaces. Je souhaite qu'ils ne soient pas vides même quand il y a un projet utile. J'espère que nous pourrons avoir très vite un projet en ce sens-là à la mairie du 1^{er}.

Je précise, par ailleurs, que les locaux ne sont pas vides puisque nous avons pu - et c'est une nouveauté par rapport au mois de juillet - installer des associations dans la mairie du 4^e arrondissement. Un certain nombre d'événements s'y sont produits. Encore actuellement, nous avons des sérologies qui sont faites dans le cadre de la lutte contre la Covid à la mairie du 4^e arrondissement. Je crois que nous pouvons dire que ces mairies continuent à accueillir des services au public de proximité. Elles profitent d'abord et avant tout aux Parisiennes et aux Parisiens ce dont je me félicite.

Par ailleurs, je ne veux pas revenir sur l'ensemble des établissements qui ont fait leur entrée à l'inventaire de la Mairie de Paris Centre notamment le conservatoire.

Je propose que nous mettions aux voix ces deux délibérations identiques, si vous en êtes d'accord.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées (une voix contre, deux abstentions).

PC-2020-27 - Adoption du budget supplémentaire 2020 de l'état spécial de Paris Centre

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons ce Conseil avec les délibérations suivantes qui portent sur le budget supplémentaire. Celui-ci est une étape importante. Nous avons déjà adopté le compte d'arrondissement. Le budget supplémentaire est un correctif qui apparaît pendant la vie du mandat qui permet de tenir compte des reports de ce qui n'est pas engagé à la fin de l'année. Je laisse la parole à Luc FERRY puisque c'est sa délégation et je fais confiance à sa pédagogie pour expliquer ces délibérations qui sont parfois un petit peu arides. Je précise que ce qui vous est proposé dans le budget supplémentaire, notamment l'allocation des reports de ce qui n'a pas été consommé ni engagé à la fin de l'année précédente, est simplement l'agrégation de ce que les quatre Mairies avaient proposé le 12 juin dernier lorsque nous avons eu une réunion des quatre Maires d'arrondissement de Paris Centre. Je laisse Luc FERRY présenter cette agrégation des budgets supplémentaires des quatre Mairies.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je ne vais pas avoir grand-chose à ajouter après ce que Monsieur le Maire vient de vous commenter sur le budget supplémentaire. Effectivement, nous allons intégrer à ce budget supplémentaire les reports libres d'emploi c'est-à-dire des sommes qui étaient dans la dotation initiale du budget et qui n'ont pas été

utilisées mais également le reste à reporter. Je vous rappelle que le reste à reporter est un budget qui est déjà alloué à une dépense mais dont nous n'avons pas reçu la facturation du prestataire. Je vous ai présenté les chiffres au mois de juillet sur les états spéciaux d'arrondissement qui mentionnaient ces différents postes : les restes à reporter et les restes libres d'emploi. Ce sont ces sommes qui viennent incrémenter le budget. Je vous propose simplement de passer au vote de ces délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous votons sur l'adoption du budget supplémentaire 2020 de l'état spécial de Paris Centre. Je donnerai juste après la parole à Luc FERRY pour présenter les états spéciaux.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Luc FERRY poursuit avec les états spéciaux d'arrondissement. Peut-être pouvons-nous regrouper les deux prochaines délibérations.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Oui, tout à fait.

2020 DDCT 21 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2021

2020 DDCT 22 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

C'est purement technique et formel puisqu'il s'agit d'adopter les modalités d'attribution des dotations. Elles sont inchangées par rapport aux années précédentes. Il s'agit donc des modalités d'adoption des dotations d'animation locale et de gestion locale. Vous avez vu dans l'exposé des motifs que ces dotations tiennent compte pour partie de la typologie de notre secteur (sociale, démographique, professionnelle). J'attire votre attention sur une chose en ce qui concerne la dotation d'animation locale : il s'agit plutôt de la sous-dotation d'animation locale. En général, ces modalités ont été faites pour tous les arrondissements sur le même modèle et, en ce qui concerne Paris Centre, pour chacun des arrondissements qui composaient le centre de Paris c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été revues à l'aune du rassemblement, de la création du nouveau secteur de Paris Centre. Cela peut notamment avoir un impact sur des dotations forfaitaires qui sont faites pour chaque arrondissement. Pour notre secteur qui ne compte plus que pour un arrondissement, nous aurons une dotation forfaitaire comme un autre arrondissement. J'attire votre attention sur ce point. Sinon, les modalités de fixation de ces dotations sont inchangées. Je propose de soumettre ces délibérations au vote. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose que nous mettions aux voix.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées.

2020 DAC 20 - Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre Culturel hip-hop (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons désormais entrer dans une autre phase de ce Conseil de Paris Centre qui concerne les affaires culturelles. Je vais donc céder la parole à Benoîte LARDY pour les prochaines délibérations.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous allons passer à quelque chose de plus divertissant puisque je vais tout d'abord vous parler de La Place, centre culturel consacré au hip-hop qui est installé depuis 2016 sous la Canopée des Halles. Le hip-hop rassemble un certain nombre de disciplines dont le rap et la breakdance ; je sais que quelques personnes, ici, à la Mairie en font. Ce centre est très prisé notamment par les jeunes. Cette année, la direction change. Elle sera double avec deux personnes extrêmement compétentes qui vont contribuer à continuer le développement de ce centre avec des ateliers, des programmations, des créations diverses.

Ce centre s'étale sur 1 400 m². Il y a des espaces de pratique et de création ainsi qu'un espace dédié à l'entrepreneuriat. Dans l'histoire du mouvement hip-hop, il s'agit d'un centre unique. Il y aura un développement des activités et il faudra qu'il ait les moyens de les déployer. Une subvention a déjà été accordée en 2020 qui représente 50 % du montant de la subvention versée en 2019. Afin de soutenir le projet innovant qui sera développé par La Place, il est proposé de bien vouloir fixer le montant global de la subvention de fonctionnement 2020 à un million d'euros soit un complément de 435 000 € après déduction de l'acompte déjà versé. Cela n'est pas vraiment supérieur à ce qui était voté auparavant.

Chers collègues, je vous propose de soutenir ce projet innovant et très apprécié en adoptant cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci chère Benoîte. Je me joins à cet enthousiasme pour la double direction de Rachel KHAN et Julien CHOLEWA. Ils ont pris la direction commune de cet établissement. Ils arrivent avec, pour l'un, une culture très forte du hip-hop et, pour l'autre, une culture de l'ouverture associative notamment sur divers publics. C'est l'occasion de souligner le fourmillement que nous avons au cœur de Paris Centre qui est aussi très dirigé vers les publics extérieurs y compris en dehors de Paris que ce soit à la Place ou à la Maison des pratiques amateurs ou à la médiathèque ainsi qu'au conservatoire ou au Forum des images avec l'école TUMO. J'aurais à cœur de faire travailler ensemble tous ces établissements, puisqu'ils sont tous municipaux, avec le même objectif d'ouvrir la culture.

Je vous propose de voter cette subvention.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous retrouverons Benoîte LARDY après la séance du Conseil pour savoir qui fait du breakdance à la Mairie.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Pas moi ! Merci Monsieur le Maire d'avoir complété car je suis particulièrement stressée par les trois minutes dont je dispose pour présenter la délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Benoîte a plus de trois minutes si nous regroupons toutes les délibérations. Il y a une demande d'intervention.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Pour l'anecdote, à la fin des années 90, on voyait plein de danseurs hip-hop entre la piscine et le cinéma UGC. Certains d'entre eux ont été recrutés par des troupes. Ce site est donc aussi né de l'existence d'amateurs qui devenaient professionnels au fil de l'eau de manière totalement spontanée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Aurélien pour cette anecdote intéressante mais qui ne nous dit pas si c'est vous qui faites du break dance.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

C'est confidentiel.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poserons la question en fin de séance. Merci.

2020 DAC 105 - Subvention (15.800.000 euros) et deuxième avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris 1^{er}

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Benoîte reprend pour la prochaine subvention. Il s'agit du théâtre du Châtelet.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

En fait, on l'appelle le Théâtre musical de Paris parce que c'est le nom de l'association qui gère le théâtre du Châtelet et qui conduit sa programmation artistique. C'est un soutien que la Ville de Paris accorde depuis que ce lieu est dédié à l'art lyrique sous toutes ses formes. D'énormes travaux ont été réalisés. Le théâtre a rouvert ses portes au public en septembre 2019. J'ai d'ailleurs eu l'immense joie d'être filmée devant pour présenter le programme d'Ariel WEIL. La nouvelle saison artistique a été lancée. Un certain nombre de spectacles ont été présentés jusqu'au 12 mars. La programmation a ensuite été interrompue avec la Covid. Elle devrait reprendre en cette rentrée 2020, le 2 octobre, avec de nouvelles créations.

En 2019, par délibération, un acompte sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 10 150 000 € a déjà été accordé au titre de l'année 2020. Un complément de 4 350 000 € a ensuite été accordé au théâtre par arrêté en avril 2020 afin de soutenir sa trésorerie, portant la subvention attribuée à 14 500 000 €.

Aujourd'hui, il est proposé de fixer le solde du montant de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris au théâtre du Châtelet à 15 800 000 € soit un complément de 1 300 000 € après déduction des acomptes déjà versés. Au vu de ces éléments, chers collègues, et de l'importance du théâtre du Châtelet dans le patrimoine culturel de la Ville de Paris, je vous serais reconnaissante de bien vouloir voter cette subvention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis un peu gêné avec cette subvention. Cette hausse vient au terme d'une période chaotique avec une directrice, Ruth MACKENZIE, qui a été débarquée de manière assez brutale suite à un audit interne qui n'est pas public et que nous attendons toujours en tant que Parisiens, avec un conflit entre les techniciens et un monde artistique qui a défendu Ruth MACKENZIE. De nombreux artistes tels qu'ABD AL MALIK ont pris sa défense. Nous sommes donc dans une grande confusion. Augmenter le budget d'un théâtre dont l'audit semble révéler des comportements étranges et avec un cap qui, pour l'instant, n'est pas fixé ne me semble pas orthodoxe. Pour notre part, nous allons donc nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il est vrai que le théâtre du Châtelet a rouvert de manière spectaculaire. La rénovation a été exceptionnelle, sublime, magnifique. Il devient de plus en plus difficile d'y aller. Un certain nombre de spectacles ont été repoussés ou ont dû être suspendus. C'est d'abord dans ce contexte que cette subvention intervient. Les temps sont très durs pour les théâtres, en particulier pour celui du Châtelet qui est une grosse machine.

Pour ma part, je voudrais saluer le travail de Ruth MACKENZIE. La saison a été très compliquée cette année avec le confinement et la réouverture du théâtre du Châtelet. ABD AL MALIK faisait partie de ceux qu'elle avait invités et ses interventions étaient exceptionnelles. Je m'associe à cet hommage à Ruth MACKENZIE, si cela en était un, pour le travail qui a été fait. Il reste effectivement des sujets à régler pour le théâtre du Châtelet et je pense qu'ils devront l'être en temps utile.

Je veux aussi saluer le salon Juliette-Greco qui a été réalisé et qui fait partie de ces magnifiques décors restaurés. Juliette GRECO avait une histoire intime avec ce théâtre du Châtelet.

C'est un joyau et je crois que ce joyau mérite que nous l'aidions dans une période comme celle-ci même si j'entends ce qui est dit et qu'il faudra que nous en reparlions. Merci beaucoup. Je propose donc de mettre aux voix.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 107 - Subvention et convention (40.000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec les subventions aux grands acteurs culturels de Paris Centre. La prochaine délibération porte sur la Gaîté lyrique.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Comme nous n'arrêtons pas de le dire, la Gaîté lyrique renaît. Pendant très longtemps, cet endroit était un peu écarté de la vie culturelle parisienne. Depuis quelques années - et encore plus depuis deux ans -, il a retrouvé un attrait, un intérêt extraordinaire avec sa programmation que ce soit en arts graphiques, musique, etc. Cet équipement de la Ville est très prisé des jeunes. Nous proposons une subvention de 40 000 € notamment pour réaliser des investissements nécessaires sur le plan de l'équipement (son, lumière,

machinerie scénique) de façon à garder la même qualité de programmation et de présentation. Le délégataire a prévu de procéder à ces investissements pour un montant de 325 000 € dont 285 180 € sur ses fonds propres.

Compte tenu de ces éléments et afin de permettre au délégataire de la Gaîté lyrique de pouvoir procéder à ces améliorations dans son installation pour le plaisir de chacun, je vous demande de bien vouloir voter la subvention d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2020.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose que nous passions au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 293 - Subvention (870.000 euros) avenant à convention et convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec une institution qui est peut-être un petit peu moins connue : la Maison du geste et de l'image. Toutefois, celle-ci est bien connue des publics les plus jeunes, notamment scolaires, chère Benoîte.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Ce qui n'est pas vraiment mon cas. Je n'ai pas eu l'occasion d'en bénéficier. Je ne connais pas très bien la Maison du geste et de l'image. Nous sommes conviés, Karine BARBAGLI et moi-même, à y aller la semaine prochaine ou dans deux semaines. Il s'agit d'une association culturelle qui ne produit pas de programme ni d'événement. C'est un lieu pluridisciplinaire consacré à la médiation culturelle dont le rôle est d'agir en lien avec d'autres structures culturelles et surtout des établissements scolaires et des partenaires institutionnels. Son action se porte évidemment auprès des enfants et des adolescents. Celle-ci s'appuie sur le partenariat avec des professionnels dans des domaines du cinéma, du théâtre, de l'écriture et des diverses formes d'art contemporain. Elle est principalement conduite dans les temps scolaires auprès des écoles élémentaires et collèges parisiens. Elle organise des ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Elle accueille énormément d'enfants dont 60 collégiens dans le cadre d'actions hors temps scolaire.

En 2020, l'activité a bien entendu été impactée par la Covid. D'autre part, la Maison du geste et de l'image occupe des locaux loués à Elogie qui n'ont pas bénéficié de travaux depuis très longtemps. Ceux-ci sont absolument nécessaires maintenant, notamment pour accueillir du public, mais tout simplement aussi pour une mise aux normes qui est totalement indispensable.

Par une première délibération, un acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 405 000 € a été versé, ce qui représente 50 % du montant de la subvention 2019. Compte tenu de l'intérêt pédagogique et culturel de l'action de la MGI, il est proposé de fixer le montant global de la subvention 2020 à 810 000 € soit un niveau identique à l'année 2019. Il est proposé aujourd'hui de voter pour verser ce complément de 405 000 €. Je vous demande de bien vouloir le voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a une demande d'intervention de Boris JAMET-FOURNIER.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement de Paris Centre.

Une phrase pour vous remercier, chère collègue, de cette présentation. J'ai l'honneur, avec Aurélien VÉRON, d'être administrateur de la Maison du geste et de l'image. Je vous invite toutes et tous à bien vouloir voter cette subvention. Il s'agit d'un lieu qui est vraiment très précieux. Il n'est pas renfermé sur lui-même. Il a des partenariats avec la Ville de Pantin, avec le Département de la Seine-Saint-Denis, avec l'académie de Versailles. Il tente vraiment de connecter les artistes y compris les artistes locaux. Ce lieu est implanté au 42, rue Saint-Denis. Il est à 300 mètres de Beaubourg et au cœur du cœur de Paris là où il y a énormément de galeries d'art y compris d'art de rue. C'est vraiment un lieu magnifique pour cette activité et une ressource incroyable dont, moi non plus, je n'ai pas eu l'occasion de bénéficier. Je m'associe pleinement à votre intervention, chère collègue, et je vous remercie.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

De plus, ils sont vraiment très efficaces et très impliqués dans le dispositif l'Art pour grandir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela tombe bien puisque nous allons en parler plus tard dans ce Conseil. Félicitations aux nouveaux membres du conseil d'administration de la Maison du geste et de l'image. Nous en avons deux pour ce Conseil et c'est tant mieux. Je vous propose que nous votions.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 303 - Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la délibération suivante. C'est toujours Benoîte qui a la parole.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Je suis désolée, j'aimerais bien changer de voix.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Comme il s'agit des Chanteurs de Saint-Eustache, je ne sais pas si vous aviez prévu de chanter cette délibération mais vous pouvez au moins en parler.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Je ne vais pas vous la chanter. Il s'agit d'une subvention de 4 000 € pour l'association des Chanteurs de Saint-Eustache. Il s'agit d'un chœur qui est constitué d'amateurs. Il s'agit d'un ensemble vocal d'adultes qui sont recrutés sur audition. Ils travaillent un répertoire exigeant surtout de musique sacrée mais pas uniquement. Celui-ci est tout de même assez étendu voire contemporain puisqu'il leur arrive d'aller jusqu'au répertoire d'Arvo Pärt, qui est sublime mais qui n'est pas complètement de la musique sacrée. Les Chanteurs sont placés sous la direction du chef de chœur Lionel CLOAREC. Ils sont à peu près une quarantaine aujourd'hui. Ils ne chantent pas uniquement à Saint-Eustache. Ils ont chanté aux Blancs Manteaux il n'y a pas très longtemps et nous les avons surtout vus après

l'incendie de Notre-Dame puisqu'ils ont été fortement mobilisés pour accueillir la messe événement en hommage aux pompiers de Paris. Je vais en rester là pour le contexte. Comme tout le monde, ils ont été interrompus dans leurs projets à cause de la Covid tout en ayant engagé des frais et des investissements pour les prochains spectacles. De ce fait, la Mairie de Paris aimerait soutenir l'activité de ce chœur et lui attribuer une subvention à cet effet de 4 000 € que je vous remercie par avance de bien vouloir voter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Nous allons passer aux voix pour cette subvention aux Chanteurs de Saint-Eustache.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 305 - Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (1^{er})

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec le Musée en herbe qui est rue de l'Arbre-Sec, sans lien entre les deux. Benoîte.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Le Musée en herbe s'adresse aux enfants mais pas uniquement. L'Association a été créée en 1975 par trois femmes dont Claire MERLEAU-PONTY, qui est en plus cheffe de l'international à l'École du Louvre. Il s'agit d'un musée qui permet de sensibiliser les jeunes publics à l'art contemporain, à la présentation d'œuvres d'art, d'objets artisanaux. Il propose une offre culturelle diversifiée sous des formes très diverses jusqu'à des jeux ou des expositions majeures d'artistes contemporains très connus. Il y a eu aussi, par exemple, le musée imaginaire de Tintin.

En 2007, le Musée en herbe était installé dans le 18^e arrondissement. Ensuite, il est revenu vers nous rue Hérold, pour finalement s'installer rue de l'Arbre-Sec. Il a aussi souffert de la Covid mais aussi des travaux qui ont été effectués à la Samaritaine. Il est vraiment indispensable qu'il puisse réparer la grande verrière. Cette délibération vise à attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 € pour l'année 2020 afin que le Musée en herbe s'équipe de barrières de sécurité, renouvelle l'éclairage et les ordinateurs et assure la réfection de la verrière et de la façade. Merci à vous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 550 - Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons. Nous allons devoir nous habituer, à Paris Centre, il y a beaucoup d'institutions culturelles. C'est notre grande richesse. Cela sera l'objet de beaucoup de nos délibérations. Tant mieux. Et encore, nous ne parlons pas des musées d'État. Nous continuons avec les salles de cinéma indépendantes. Nous n'en avons pas tant que cela mais nous en avons au moins une et c'est Benoîte qui nous en parle.

Benoîte LARDY, Conseillère de Paris Centre

Nous avons une salle indépendante, c'est le Luminor, rue du Temple, et nous l'aimons particulièrement. Je le connais depuis toujours non seulement en tant que cinéma mais il fut aussi un temps où, dans la salle supérieure, on allait danser et y apprendre le tango et toutes sortes de danses. C'est un lieu formidable. Ici, il s'agit de subventions et avenants avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes d'art et essai. Celles-ci sont capitales pour la diffusion de films d'auteur et de films de grande qualité. Inutile de vous dire qu'en raison de l'épidémie, ces salles ont beaucoup souffert. Elles ont été fermées puis ont rouvert mais avec moins de public. La proposition pour soutenir ces cinémas va de 5 000 € à 40 000 €. Le Luminor a obtenu 17 900 € dans le cadre de cette subvention. Je vous demande de bien vouloir l'approuver.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a une demande d'intervention de Julien ROUET.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Nous soutiendrons bien sûr cette demande de subvention car il est essentiel de soutenir les acteurs culturels de notre arrondissement. J'ai juste une question par rapport au budget prévisionnel. Nous sommes partis sur une recette de billetterie de 550 000 €. Quand je les ai vus hier, ils m'ont dit que leur fréquentation avait baissé de 50 % et la location de leur salle de 60 %. Est-ce que le budget prévisionnel prend en compte cette baisse de fréquentation ? L'avenir étant incertain, est-ce que cette subvention ne sera pas trop faible ?

Ma deuxième question porte sur le plan de soutien aux acteurs culturels. L'État soutient ses musées, le Louvre notamment. Toutefois, il ne me semble pas avoir vu dans le plan culturel les musées communaux notamment le musée Carnavalet. Sera-t-il aussi soutenu ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je ne connais pas les hypothèses qui ont présidé au calcul. Comme Benoîte LARDY l'a expliqué, il y a un montant forfaitaire de 5 000 € pour cette subvention par salle qui a ensuite été modulé en fonction de la situation économique. Je ne sais pas ce qui a été pris en compte car c'est la Direction des affaires culturelles qui a étudié ce dossier. Je n'ai pas le détail. Je veux bien répondre à la prochaine séance.

Ce qui est certain, c'est que la situation à venir n'a sûrement pas été étudiée car au moment où la subvention a été instruite par l'Hôtel de Ville, nous ne connaissions pas les derniers développements. Il est possible et même probable que cette subvention ne soit pas suffisante et nous serons alors amenés à les aider à nouveau.

Je n'ai pas totalement compris la deuxième question qui porte sur le plan d'aide de l'État et sur les musées. C'était hors champ et de toute façon, je ne connais pas la réponse. Je propose que nous y revenions lorsque nous parlerons du musée Carnavalet à moins que quelqu'un ait la réponse.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

J'en profite car je pense avoir la réponse à la question. Concernant le musée Carnavalet, son soutien va être contenu dans l'enveloppe qui sera votée pour l'ensemble de Paris Musées puisque c'est dans ce cadre qu'il y a une répartition entre les différents établissements appartenant à Paris Musées dont le musée Carnavalet. Ce sera probablement pour le Conseil du mois de décembre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Paris Musées englobe, dans notre arrondissement, le musée Carnavalet, la crypte qui en dépend, et la fondation Cognacq-Jay. Je note donc que vous serez disposés à voter une rallonge de subvention si, malheureusement, elle était nécessaire pour le Luminor. Je l'ai connu à l'époque du Latina. En revanche, je n'ai pas connu le bowling. Il est très cher à notre cœur. Je vous propose de voter cette première subvention et j'espère que nous ne serons pas amenés à en voter une autre mais nous le ferons si besoin.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAC 242 - Subventions (293.000 euros) convention et avenants à convention avec 7 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

2020 DASCO 35 DAC - Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention avec des associations, établissements culturels ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons sur la culture et nous allons reparler de l'Art pour Grandir. C'est Karine BARBAGLI qui va prendre la suite car il s'agit d'activités pédagogiques. Je lui donne donc la parole.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous propose de grouper les délibérations DAC 242 et DASCO 35. La DAC et la DASCO ont créé ensemble un dispositif pour développer l'éducation artistique et culturelle à l'échelle parisienne. C'est un programme qui permet vraiment de familiariser les enfants avec des équipements culturels prestigieux (les théâtres, les musées de la Ville, les salles de concerts, les cinémas indépendants) mais également des pratiques artistiques. Ce programme implique plus de 90 établissements culturels et associations, 495 écoles à Paris, 114 collèges et 230 centres de loisirs. Cette année, ce sera la douzième édition du projet.

Nous avons deux délibérations. La première porte sur des subventions et conventions ou avenants avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et également sur les temps d'activités périscolaires avec un zoom sur l'association du Théâtre de la ville qui a un programme vraiment passionnant pour les enfants et la jeunesse avec le parcours enfance jeunesse, des formations destinées aux enseignants en amont et en aval des spectacles, le projet Passerelles mais également des projets à destination des enfants en situation de handicap. Le Théâtre de la Ville poursuit également un projet dans le cadre des temps d'activités périscolaires avec 14 écoles parisiennes qui bénéficient de représentations dont l'école Saint-Martin dans notre quartier. La subvention proposée dans la DAC 242 est d'un montant de 239 000 €.

La DASCO 35 précise des subventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir. La Ville finance depuis 2010 ces résidences artistiques. Dans le quartier, c'est le collège Montgolfier qui en bénéficie avec la Maison de la poésie. Nous retrouvons également la Maison du geste et de l'image dans cette délibération. En tout, le montant de la subvention s'élève à 276 000 €.

Je vous propose de voter tous ces programmes passionnants et stimulants pour tous les enfants et jeunes de la Ville de Paris. Merci de bien vouloir voter ces deux délibérations. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, le Théâtre de la Ville et les institutions sont essentiellement des théâtres publics. J'attire votre attention sur le fait que des théâtres privés ont manifesté leur souhait d'accueillir des enfants à des tarifs privilégiés pour les sensibiliser au théâtre non seulement dans l'espace public mais aussi privé. Le théâtre souffre. C'est un monde particulièrement difficile. Il y a une offre dans nos arrondissements qui est tout de même très importante ; je crois que nous centralisons presque la moitié des théâtres parisiens. Il serait intéressant d'élargir le spectre.

Par ailleurs, des associations peuvent proposer des ateliers d'éveil artistique mixant des enfants de quartiers, d'écoles difficiles avec nos enfants à nous. Elles demandent zéro subvention. Je pense qu'il pourrait y avoir des pistes qui ne coûtent rien du tout et qui offrent des prestations avec une dimension sociale qui est intéressante pour le centre de Paris.

Nous voterons évidemment les délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec cette intervention. Les publics sont effectivement mixtes dans nos arrondissements. Tous ces théâtres font un grand travail à la portée de tous les enfants d'où qu'ils viennent et le Théâtre de la Ville est particulièrement remarquable. C'est le moment de saluer Emmanuel DEMARCY-MOTA qui a maintenu une activité alors même, qu'avant le confinement, le Théâtre de la Ville ne se produisait plus au théâtre de la Ville place du Châtelet. Il continue toutefois à exister dans beaucoup de lieux. C'est exceptionnel d'avoir maintenu une telle programmation en particulier ce qui est fait dans le cadre des ateliers avec les enfants lors des activités périscolaires. Il faut le saluer. Il faut également saluer la Maison de la poésie et le travail d'Olivier CHAUDENSON. Je suis tout à fait d'accord avec les remarques qui ont été faites sur le théâtre privé. D'ailleurs, la Ville dans son aide aux acteurs culturels ne l'avait pas oublié. Je salue aussi bien entendu la Source et Gérard GAROUSTE par la même occasion. Je vous remercie. Nous nous retrouvons de manière unanime sur le financement de la culture qui est soumise à rude épreuve en ce moment.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2020 DAC 492 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louis et Germaine Joinet, 16 rue Meslay à Paris 3^e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons. Il s'agit encore un peu de culture avec une commémoration. C'est Yohann ROSZÉWITCH qui présente la prochaine délibération.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous propose de voter sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louis et Germaine JOINET, au 16 rue Meslay dans le 3^e arrondissement, près de la place de la République.

Louis et Germaine JOINET étaient deux militants des droits humains que vous connaissez peut-être. Louis JOINET est né le 26 mai 1934. Il sort major de ce qui s'appelle aujourd'hui

l'école nationale de la Magistrature en 1966. En 1968, il fonde avec d'autres collègues le Syndicat de la magistrature. Il se spécialise dans le droit humanitaire de la guerre en particulier des guerres d'indépendance. En 1978, il participe à la rédaction de la loi informatique et libertés. Dès 1981, il devient conseiller ministériel des cinq Premiers ministres de gauche de François MITTERRAND. Il a agi sur de nombreux sujets assez variés : le plateau du Larzac, les droits des homosexuels, l'objection de conscience ou encore les accords de Matignon qui ont mis fin au conflit en Nouvelle-Calédonie. Il s'est spécialisé dans le droit humanitaire en travaillant beaucoup sur les guerres d'indépendance et la transition vers des régimes démocratiques. On peut noter que pendant 33 ans, il aurait été expert indépendant auprès du Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Il est décédé le 22 septembre 2019 à l'âge de 85 ans.

Germaine JOINET, son épouse née DURIF, était médecin spécialiste en psychiatrie notamment dans le soin aux toxicomanes. Entre 1980 et 1985, elle a présidé le centre international de culture populaire fondé par la CEDETIM qui est le centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale. Elle a, elle aussi, soutenu les luttes de libération nationale et la promotion des droits de l'Homme et des travailleurs immigrés. Elle est décédée le 24 avril 2008.

Le 16 rue Meslay correspond à l'adresse de leur appartement. Celui-ci a également servi de bureau à des associations et à des comités de soutien à des peuples opprimés.

Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération qui consiste en l'apposition de la plaque commémorative suivante : « *Ici vécurent à partir de 1966, Louis et Germaine JOINET, lui magistrat épris de justice, elle médecin humaniste, tous deux activistes des droits de l'Homme.* ».

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann ROSZÉWITCH pour cette plaque rue Meslay.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DAE 156 - Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.169.000 euros) au titre des exercices 2020 et 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à des dotations qui concernent des écoles d'arts. C'est Jimmy BERTHE qui présente la délibération suivante. Je vous remercie. On s'écoute, s'il vous plaît, c'est plus agréable. Merci.

Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Cette délibération concerne les écoles de mode et d'arts appliqués de la Ville : l'école Duperré, l'école Boule et l'école Estienne.

Comme vous le savez, l'école Duperré est située juste à côté de la mairie rue Dupetit-Thouars. C'est une école historique. Elle a été fondée par Élisabeth LEMONNIER en 1856. Elle accueille environ 500 élèves par an. Elle a un rayonnement international à travers notamment son partenariat avec le Japon. C'est également une école très prestigieuse ; de grands stylistes y sont passés. C'est une école en pleine extension qui, depuis 2018, a ouvert 10 nouvelles formations, délivre le DN MADE et des diplômes de niveau Master 2. Elle est spécialisée dans les métiers d'art et de création liés au textile. Elle propose aussi des activités de design, de céramique et de sculpture.

Concernant les dotations de fonctionnement sur le chauffage, l'électricité, l'eau, la maintenance et l'achat de matériel, les montants de 2020 sont reconduits :

- l'école Duperré : 330 600 € ;
- Estienne : 547 800 € ;
- Boule : 1 039 800 €.

Les dotations d'investissement permettent l'acquisition de matériel spécialisé comme des logiciels audiovisuels, de machines. Elles ont été augmentées de 100 000 € par rapport au budget 2019 car les établissements ont mentionné des besoins :

- Duperré a besoin d'acheter un traceur et des machines à coudre le cuir, d'aménager une salle de prototypage et de procéder à la mise aux normes électriques d'un de ses locaux. La dotation sera donc de 394 000 € ;
- Boule : 473 700 € ;
- Estienne : 301 300 €

Je voulais aussi vous dire que l'école Duperré a un rayonnement local assez important. Elle fait de nombreuses choses dans l'arrondissement et pour Paris. Elle participe notamment à toutes les activités culturelles de la Ville de Paris que ce soit les Nuits blanches, la Fashion week, etc. Je vous propose donc de voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jimmy. Pour la Fashion week, elle participe à des défilés de la mode éthique. C'est une très belle institution. Nous sommes fiers de l'avoir. Elle est vraiment bien installée à Paris centre puisqu'elle est rue Dupetit-Thouars et qu'elle a aussi une annexe rue Cambon. Je vous propose de voter cette subvention. Il y a une demande d'intervention de Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

Un simple élément de contexte concernant l'école Duperré. Il s'agit certes d'une école d'excellence mais qui a parfois pu avoir la réputation d'être trop exclusive. Je voulais la féliciter des efforts qu'elle a faits depuis 2018 car elle propose des formations de niveau Master 2. Celles-ci ont été portées avec le soutien de la Ville de Paris grâce au CFA Formasup et l'université Sorbonne Nouvelle. Elles permettent véritablement à l'école Duperré d'avoir à la fois une mixité sociale dans son public étudiant et une égalité territoriale au sein de l'ensemble de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour cet éclairage. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement identique et une légère augmentation pour la subvention d'investissement.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DASCO 34 - Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons maintenant passer à une nouvelle étape de notre Conseil et aborder les dotations de fonctionnement pour les établissements scolaires. C'est Karine BARBAGLI qui va les présenter.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous partons pour quelques délibérations pour des collèges en particulier. La délibération DASCO 34 concerne le soutien de la Ville aux projets éducatifs. Chaque année, la Ville contribue au financement des projets éducatifs

voyages et sorties scolaires via des dotations spécifiques. Normalement, ce sont des montants forfaitaires versés aux établissements en fonction de leur classement académique. Pour l'année scolaire 2019-2020, de nombreux projets éducatifs et de voyage ont été annulés en raison des mouvements sociaux puis de la crise sanitaire. Cela a des conséquences sur les bilans financiers des établissements ce qui vient moduler les traditionnelles dotations forfaitaires. Il y a eu des surcoûts liés à des frais avancés pour des prestations de voyage. On peut retrouver les financements de ces surcoûts dans les projets exceptionnels. Il y a également eu des remboursements des familles par les collèges mais parfois les voyageurs n'ont pas encore remboursé. Il y a également eu des reliquats à savoir du budget qui reste dans les lignes budgétaires des collèges sur des crédits qui n'ont pas été utilisés. Ce reliquat non utilisé est conservé dans le budget des investissements que la Ville vient compléter pour atteindre le montant de la dotation forfaitaire initiale. Tout cela donne une dotation de soutien de la Ville de Paris de 1 660 227 € aux projets éducatifs. Je vous rappelle les collèges du quartier : le collège Poquelin, le collège César-Franck, Montgolfier, Béranger, Victor-Hugo, Charlemagne et Couperin. Je vous propose de voter cette délibération de dotations pour le soutien aux projets éducatifs.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DASCO 90 - Collèges publics - Contribution aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2021

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération concerne la contribution aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration. Pour Paris Centre, deux collèges sont concernés : le collège Montgolfier et le collège François-Couperin. Trente-sept collèges à Paris sont dotés d'un service autonome de restauration. Par délibération, la Ville de Paris a instauré pour ces établissements un dispositif de tarification par quotient familial et de financement qui prévoit une dotation annuelle sous la forme d'une contribution par repas. C'est cette contribution que nous votons ce soir pour les collèges publics. Les collèges versent à la Ville 50 % de leurs recettes de restauration puisque la répartition des dotations fait l'objet d'une mutualisation. Ensuite, la Ville les reverse aux 37 collèges selon des montants différents par établissement qui tiennent compte des disparités financières existantes compte tenu des représentations inégales des catégories de quotients familiaux selon les collèges.

Je vous propose de voter cette somme de 2 673 525 € en contribution aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. J'avoue que je n'ai pas exactement compris la formule de péréquation mais nous allons faire confiance et cela me paraît de bon aloi.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les deux délibérations suivantes sont à peu près identiques. Elles distinguent deux types d'établissements : les collèges publics qui sont non adossés à un lycée et ceux qui font partie d'une cité scolaire. Hormis cela, elles sont identiques. Je propose donc de les grouper, si tout le monde est d'accord.

2020 DASCO 112 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros)

2020 DASCO 113 - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros)

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Il y a juste une ligne budgétaire en plus sur les collèges publics autonomes par rapport aux collèges publics imbriqués dans les cités scolaires. Nous avons deux collèges publics imbriqués dans des cités scolaires : le collège Victor-Hugo et le collège Charlemagne. Tous les autres sont donc des collèges publics parisiens qui relèvent de la compétence de la Ville. Pour tous ces collèges, la Ville donne une dotation initiale de fonctionnement qui permet de couvrir les dépenses correspondant au forfait éducatif à l'élève. Vous trouverez une ligne budgétaire supplémentaire sur les collèges de la Ville. Il s'agit de la dotation de vêtements de travail pour tous les agents de service. Il y a une ligne commune qui est fléchée spécifiquement. Il s'agit des transports vers les installations sportives. Nous pouvons noter que cette année, les établissements ont acheté des équipements de protection en lien avec la crise sanitaire, chacun de leur côté. Il est prévu à l'avenir que ces achats soient faits de façon centralisée par la Ville de Paris. Les montants de dotation sont corrélés au taux de boursiers, à l'indice de position sociale, à la présence de classes spécialisées (ULIS, Segpa, UP2A).

Je vous propose de voter pour les collèges publics autonomes un montant de dotation initiale de fonctionnement de 10 500 406 € et pour les collèges imbriqués dans les lycées, un montant de 2 667 299 €.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Nous proposons de voter la DASCO 112 et la DASCO 113 ensemble si vous en êtes d'accord.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2020 DASCO 114 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (183.120 euros) - subvention d'équipement (12.000 euros), et subventions pour travaux (611.079 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons une délibération rien que pour Jean-Baptiste Poquelin.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit d'une délibération qui permet de compléter les dotations de fonctionnement avec des subventions d'équipement et des subventions pour travaux. Il s'agit toujours du financement de fonctionnement des collèges publics parisiens qui relèvent de la compétence de la Ville. Ces dotations complémentaires de fonctionnement permettent de couvrir des dépenses de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées en 2019. Elles s'ajoutent à la dotation initiale de fonctionnement de la DASCO 112. Pour Paris Centre, Poquelin est concerné avec 8 720 € au titre de dépenses de chauffage.

Je vous propose de voter cette délibération de dotations de fonctionnement de 183 120 €, une subvention d'équipement de 12 000 € et une subvention pour travaux de 611 079 € pour Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DASCO 92 - Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous restons dans le domaine de l'éducation mais nous parlons un peu des caisses des écoles.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit plus d'une délibération fonctionnelle. Il s'agit de la prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire. Les caisses des écoles parisiennes font actuellement l'objet de contrats triennaux d'objectifs couvrant 2018-2020. En raison de la crise sanitaire, les concertations requises pour le renouvellement du contrat n'ont pas pu se tenir. Il est donc proposé d'établir un avenant au contrat triennal actuel afin de le proroger sur l'année 2021, notamment le subventionnement des caisses. Cela n'impactera pas le fait que nous avons une caisse de Paris Centre qui arrive à partir de janvier. Nous pouvons d'ailleurs annoncer que la fiche de poste de la directrice ou du futur directeur a été publiée et que cette personne aura pour mission de regrouper les objectifs définis actuellement pour l'année de prorogation qui fondera le dialogue de gestion définissant le montant de subventionnement pour 2022. Je vous propose de voter cette prolongation pour l'année 2021.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine BARBAGLI. Nous l'avons déjà beaucoup dit ici, il y aura une caisse des écoles pour Paris Centre. C'est, pour l'instant, une coquille vide mais elle va se doter d'un directeur ou d'une directrice et sera la seule caisse des écoles qui subsistera en janvier 2021.

Je vous propose de voter cette délibération.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DASES 134 - Subventions (4.091.111 Euros) à 10 opérateurs, (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertions » (ESI). Avenant

2020 DASES 169 - Subventions (839.002 euros) et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons aborder le champ social. La prochaine délibération est présentée par Shirley WIRDEN.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Est-ce que vous me permettez de présenter les deux en même temps ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce qu'il y a une objection à ce que nous présentions les deux délibérations de manière groupée ? Si personne n'a prévu de les voter séparément, le principe de la présentation est adopté.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous remercie Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit des DASES 134 et 169.

La DASES 134 porte sur des subventions à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 16 espaces solidarités insertions (ESI). Trois nous concernent :

- l'Agora, dans le 1^{er} arrondissement, gérée par l'association Emmaüs solidarité située 32, rue des Bourdonnais à Paris 1^{er} ;
- l'ESI espace Saint-Martin géré par la fondation de l'Armée du Salut situé dans l'ancienne station de métro Saint-Martin face au 31 boulevard Saint-Martin à Paris 3^e ;
- l'ESI familles Bonne-Nouvelle géré par la station Centre d'action sociale protestant et par l'Œuvre du secours aux enfants situé 9, rue Thorel à Paris 2^e.

L'Agora reçoit une subvention de 358 132 €. Elle est ouverte cinq jours sur sept.

Bonne-Nouvelle, Paris 2^e : 221 917 €. Il est ouvert six jours sur sept.

Saint-Martin : 316 657 €. Il est ouvert en alternance cinq jours sur sept ou sept jours sur sept.

Ces trois lieux sont des accueils de jour qui permettent aux personnes à la rue de bénéficier d'un suivi social, d'un suivi de santé et d'un suivi juridique. Ils ont fait preuve d'une capacité d'adaptation, comme le mentionne la délibération, assez exceptionnelle pendant le confinement et au déconfinement. À chaque période, ils voient se renouveler de nouvelles procédures et les travailleurs sociaux sont d'un professionnalisme exemplaire. Je crois que nous pouvons toutes et tous saluer leur travail. L'accompagnement social est d'une grande qualité et plus que jamais en ce moment, d'une grande nécessité. Nous savons aujourd'hui que nous nous raccrochons tous à un lien social qui nous est cher et pour les personnes à la rue c'est d'autant plus nécessaire. Les travailleurs sociaux qui travaillent sur les lieux expliquent que le confinement a été une grande difficulté pour les personnes à la rue et que les conséquences sont extrêmement visibles aujourd'hui sur leur comportement et sur les processus de réinsertion sociale qui sont à l'œuvre. Je crois qu'ils ont plus que jamais besoin de notre soutien. Je crois que ces lieux garantissent l'esprit de village refuge de Paris Centre que nous avons promis pendant cette campagne. Je crois qu'il faut vraiment saluer leur travail qui est un travail sur le temps long et qui parfois n'apporte pas des résultats visibles pour les habitants tout de suite. Les personnes à la rue ne disparaissent pas en quelques jours une fois qu'on a fait passer une maraude. Cela va me permettre d'enchaîner sur la deuxième délibération. Il faut respecter ce travail social qui est long, qui est nécessaire et qui est adapté à chacune des personnes. À l'Agora a été développé un espace spécifique pour les femmes à la rue sur lequel je souhaite avoir une attention particulière pendant cette mandature qui est très beau, qui leur apporte un soin particulier leur permettant de trouver du repos dans un parcours que l'on sait être semé de violences notamment sexuelles.

J'enchaîne sur ces maraudes qui sont en lien. C'est le même travail. La DASES 169 porte sur des subventions et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention d'un montant de 79 284 € à l'association Aux Captifs La Libération

pour la maraude du service précarité localisé dans les 1^{er}, 4^e, 10^e, 12^e, 16^e et 20^e arrondissements et une subvention d'un montant de 254 892 € à l'association Emmaüs solidarité pour la maraude d'intervention sociale dans le Nord et dans Paris Centre (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements).

Ce sont des maraudes qui sont ancrées sur le territoire. Elles font à la fois appel à des travailleurs sociaux et à des bénévoles. J'ai récemment rencontré l'association Aux Captifs La Libération qui est à cinq tournées rue par semaine avec un engagement bénévole de trois ans et d'une tournée rue par semaine par bénévole ce qui permet de tisser des liens avec les personnes sans-abri. Nous avons la chance d'avoir via Aux Captifs La Libération un traitement particulier pour les femmes à la rue et les femmes prostituées. C'est quelque chose de très précieux pour nous. Je veux, une nouvelle fois, saluer leur travail et vous propose d'adopter ces délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Il était effectivement judicieux de lier le travail des ESI avec celui des maraudes ; maraudes que nous coordonnons avec le SAMU social ici. C'est un moment important de remontée d'informations. Nous avons effectivement pu voir pendant le confinement, qui était une période très dure socialement, à quel point il était utile d'avoir ces associations, ces différentes entités qui interviennent et qui sont dans un grand besoin encore aujourd'hui. Je vous propose donc de voter sur ces deux délibérations de manière groupée comme cela était proposé.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2020 DFPE 149 - Mise en place d'un dispositif temporaire exceptionnel de soutien aux projets des partenaires associatifs durant les mois d'été 2020 afin de renforcer l'offre d'activités parents-enfants à destination des familles parisiennes - Subventions (66.693 euros) à 31 associations dont 19 avec convention pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous reparlons des familles parisiennes à propos d'un dispositif exceptionnel qui a donné lieu à une programmation pendant l'été. C'est Karine BARBAGLI qui en parle.

Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, nous allons regarder la délibération DFPE 149. Au mois de juin de l'année, en pleine période de déconfinement, la Ville de Paris a décidé de mettre en place une offre d'activités parents-enfants intergénérationnelles en visant notamment les familles, plus nombreuses qu'à l'accoutumée, ayant décidé de rester à Paris cet été.

Cette offre a fait l'objet d'un appel à projets avec un cofinancement de la Ville et de la Caisse d'allocations familiales. Il a été baptisé « un Été particulier ».

À Paris Centre, deux ateliers ont été proposés courant juillet :

- des ateliers avec des chants, de la danse et de la sculpture ont été proposés par l'association Art en exil aux adultes et aux jeunes enfants du CHU et d'Emmaüs de la rue d'Aboukir pour un montant de 1 800 € ;
- un programme dans la crèche Bassompierre avec la compagnie les Essuyeuces de Plâtres. Elle a proposé le spectacle La chouquette pour un montant de 3 800 €.

Je vous propose de voter ce soir les subventions de 66 693 € à 31 associations dont 19 avec une convention pour leurs actions dans Paris Centre et dans les autres arrondissements de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Il est vrai que c'est tentant de parler à ses voisins mais c'est plus compliqué lorsque l'on présente. Je demande que chacun et chacune puisse écouter la présentation qui est faite, cela durera moins longtemps de cette manière-là. Je mets aux voix.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DLH 83 - Local communal situé 24, rue Pavée (4^e) - Signature d'une convention d'occupation du domaine public

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est Yohann ROSZÉWITCH qui reprend la parole pour parler d'une convention d'occupation du domaine public. Je vous remercie de votre attention même s'il est tard.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous invite cette fois-ci à voter une délibération qui concerne le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public. Il s'agit du local communal se situant au 24, rue Pavée dans le 4^e arrondissement. Cette adresse correspond à un immeuble bien connu puisqu'il s'agit de l'hôtel Lamoignon qui abrite la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Là, il s'agit d'un local de 23 m² qui se situe au premier étage et qui contient des bureaux. Cette convention concerne l'association de la Régie théâtrale. Ce local a été mis à disposition en 1969. Une convention d'occupation du domaine public a été signée avec elle en 2007 à titre gratuit. Cette convention a été prorogée à deux reprises en 2011 et en 2015. Elle se termine en octobre 2020 d'où une nouvelle prorogation pour cinq ans jusqu'en 2025.

Un petit mot sur l'association : il s'agit d'un fonds d'archives, d'une collection de documentations théâtrales notamment sur les théâtres privés parisiens. C'est une association reconnue d'utilité publique et qui a notamment comme activité l'enregistrement, dans un but de conservation, des spectacles parisiens sur vidéo. C'est également une association qui a un intérêt général pour la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui se situe à cette adresse.

La convention sera d'une durée de cinq ans. Elle sera de nouveau à titre gratuit. Pour information, la valeur locative de ce local est de 9 200 € annuels. Ces locaux serviront de siège social de l'association mais également de bureaux pour ses personnels et de local de réserve.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. Il s'agit donc d'une association qui a tout à fait sa place à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2020 DLH 106 - Réalisation 24 rue Saint Augustin Paris (2^e) d'un programme de rénovation
- Modification des garanties apportées au prêt PAM complémentaire (840.000 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous terminons ce Conseil, pour sa partie « délibérations », avec la protection de l'habitat et c'est donc Gauthier CARON-THIBAUT qui en parle.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est plus une délibération très technique qu'une délibération sur la protection de l'habitat puisqu'il s'agit d'une modification de garanties apportées au prêt « amélioration de l'habitat » concernant des travaux réalisés au 24, rue Saint-Augustin dans le 2^e arrondissement qui fait partie du patrimoine de la RIVP. Il s'agit d'un immeuble composé de 26 logements, d'un commerce, d'un cabinet paramédical et d'un bureau. Il a été réhabilité il y a peu dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris afin d'améliorer le confort des logements, le niveau de sécurité incendie et la performance énergétique. Les travaux ont été réalisés sur l'enveloppe du bâtiment. Des équipements techniques nouveaux ont été apportés à cette adresse. Un gain de 60 % de la performance thermique a été apporté à ce bâtiment. Il est passé de 486 kWh par m² par an à 182 kWh par m² par an.

Ces travaux ont nécessité pour la RIVP de contracter un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 848 000 €. Le taux de ce prêt a changé : il est passé de 0,32 % à 0,48 %. La Caisse des dépôts et consignations demande à la RIVP de faire renouveler ses garanties d'emprunt auprès de la Ville de Paris. Nous sommes amenés à donner un avis sur cette demande. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier. Je trouve que la garantie apportée par la Ville est toujours une bonne mobilisation des fonds propres de la Ville. Elle est moins coûteuse que son bilan.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

VŒUX

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons fini avec les délibérations mais nous avons beaucoup de vœux. Nous les abordons désormais avec un règlement intérieur qui stipule l'encadrement sur les temps de parole. Celui-ci va être testé pour la première fois sur ces vœux. Nous les avons regroupés de manière thématique. Je propose que nous suivions l'ordre proposé. Le premier vœu est proposé par Pacôme RUPIN. Il est relatif à l'étude d'impact sur la rue de Rivoli. Je le laisse le présenter.

V-PC-2020-01 - Vœu déposé par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressifs relatif à une étude d'impact et une concertation sur la fermeture à la circulation de la rue de Rivoli

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu sur un sujet qui fait beaucoup débat dans Paris Centre et plus largement puisqu'il concerne un des grands axes de Paris. C'est un vœu qui ne vise pas à revenir sur la décision qui a été prise de fermer la circulation générale de la

rue de Rivoli mais qui souhaite qu'il y ait tout de même un minimum de méthode et de concertation. Je vais vous lire le vœu :

Considérant la décision de fermer la rue de Rivoli à la circulation lors de la première phase du déconfinement afin de faciliter les déplacements à vélo pour répondre à la baisse de capacité des transports en commun, laquelle est depuis revenue à sa capacité normale.

Considérant le caractère d'urgence de cette décision au regard du contexte réalisée sans étude ni concertation ;

Considérant la confirmation par la Maire de Paris le 16 septembre sur une antenne d'une radio nationale que les voitures de particuliers ne seront plus autorisées à circuler de nouveau rue de Rivoli ;

Considérant la création récente d'une piste bidirectionnelle rue de Rivoli en 2018 et l'existence d'un itinéraire cyclable identique et de qualité sur les voies sur berges et une partie des quais ;

Considérant l'impact d'une telle décision sur le plan de circulation avec des reports sur des axes secondaires et d'autres grands axes notamment les quais de Seine où les niveaux de congestion, de nuisance sonore et d'incivilité étaient déjà élevés en particulier depuis la fermeture à la circulation des voies sur berge ;

Considérant la stupéfaction de nombreux acteurs économiques face à ce changement majeur et soudain à commencer par les commerçants qui n'ont pas été consultés et qui se sont mobilisés contre cette décision alors qu'ils rencontrent déjà de grandes difficultés ;

Considérant les objectifs de réduction de la pollution atmosphérique et de gaz à effet de serre qui demandent d'accompagner les automobilistes et de les inciter à des modes de transport plus propre plutôt que de rallonger leur itinéraire et de créer de la congestion ;

Considérant les équilibres qu'il faut trouver entre les différents modes de transport dans un espace public qu'il convient de partager ;

Considérant les promesses de démocratie participative de la Maire de Paris et de sa majorité afin d'impliquer plus largement les citoyens aux décisions qui les concernent,

Le groupe Indépendants et Progressistes émet le vœu que la Ville de Paris :

- lance une étude d'impact et fasse connaître ses résultats publiquement ;
- organise une concertation avec les habitants, les commerçants, les Franciliens impactés par cette décision ;
- travaille à un plan alternatif pour les franciliens qui viennent en voiture travailler et profiter des infrastructures culturelles et commerciales de Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais répondre. Il faut s'entendre d'emblée sur le terme de fermeture à la circulation de la rue de Rivoli : je rappelle qu'il y a de nombreuses exceptions (les riverains, les taxis, les transports en commun et les véhicules de livraison et de manière générale commerciaux). Cette fermeture toute relative de la rue de Rivoli a effectivement des impacts différenciés et qui font l'objet d'un suivi et d'études d'impact réguliers à la fois par les services de la Ville et les services de la Mairie de Paris Centre.

Ces impacts sont de nature différente. Ils sont d'abord très positifs pour tout ce qui est mobilités actives et transports en commun puisque lorsque l'on regarde les études et les comptages qui ont été faits par la Ville, on observe une augmentation, une explosion de la pratique du vélo. Nous sommes sur des comptages qui font état, début septembre, d'une moyenne de 17 000 passages (vélos et trottinettes), ce qui est tout de même remarquablement élevé.

De la même manière, la Direction de la voirie et des déplacements réalise un bilan de l'évolution des déplacements tous les ans. Vous pouvez trouver les résultats sur le site

paris.fr. En ce qui concerne les transports en commun en particulier - en l'occurrence les bus et les taxis -, nous observons avec la diminution du nombre de véhicules empruntant la rue de Rivoli qu'il y a une hausse significative de leur vitesse moyenne. Cela est confirmé anecdotiquement par des chauffeurs de bus et même la RATP qui, sur ce segment de la rue de Rivoli, attestent d'une augmentation non seulement de la vitesse moyenne mais aussi de la fréquence et de la réduction de la dispersion autour de cette fréquence qui est une variable extrêmement importante pour la fiabilité des transports en commun. Cet objectif fait partie entièrement de ceux de la piétonisation, dans le cadre du déconfinement et de l'augmentation de la restriction sur la rue de Rivoli, qui fera l'objet d'une concertation. En effet, elle sera discutée dans le cadre du grand projet de cette mandature pour Paris Centre qu'est la piétonisation. La réduction drastique de la circulation dans tout Paris Centre fera l'objet d'une concertation qui sera engagée, je l'espère, le plus vite possible.

En ce qui concerne les impacts qui sont moins positifs, nous avons constaté au tout début et en cours de route qu'il y avait des phénomènes relatifs d'engorgement. Je dis relatif car ils sont à des niveaux inférieurs à ce que nous constatons avant le confinement ; ce qui est peut-être aussi lié au fait que l'activité n'a pas repris au même niveau. Néanmoins, nous veillons de manière très attentive. Avec Florent GIRY, l'Adjoint à la voirie et au déplacement, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur place. Nous avons consulté. Nous avons concerté avec les acteurs locaux que ce soient les commerçants ou les riverains. Je pense à des endroits comme la rue du Roi-de-Sicile qui a fait l'objet d'un certain nombre de reports. Nous avons pris des mesures. Nous avons déverrouillé à certains endroits certains aménagements qui avaient été faits. Nous avons aussi mis en œuvre des zones de livraison. La reprise des cycles des feux sur ce secteur est un des sujets sur lesquels nous travaillons. Des réunions régulières sont faites avec les riverains.

Les commerçants ont évidemment été très éprouvés. Vous le savez. Nous le savons. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de mesures importantes sont prises par la Ville de Paris. Je pense évidemment aux terrasses. Ils sont tout d'abord éprouvés par le confinement, par l'absence de touristes qui est sans équivalent dans les dernières décennies mais aussi, par les grèves, par les manifestations qui ont émaillé l'année 2019. Je trouve difficile d'attribuer une part importante à la fermeture toute relative de la rue de Rivoli ; d'autant que, par ailleurs, beaucoup de riverains et de commerçants de la rue de Rivoli sont soulagés par celle-ci ; je pense évidemment aux commerces de bouche qui trouvent que c'est plus agréable comme cela.

De nombreuses études montrent que cette piétonisation, que la restriction du trafic motorisé profite au commerce. Je vous rappelle encore une fois que nous aurons cette concertation qui sera faite dans le cadre du lancement de la piétonisation, de la réduction drastique du trafic dans Paris Centre. L'ensemble des Parisiens et des habitants des communes limitrophes seront pris en compte dans l'étude des usages.

Je précise que les titulaires de place de parking dans le centre de Paris ont bénéficié, dès la sortie du confinement, de cartes. Nous les avons considérés comme des résidents et eux aussi ont le droit à la carte qui permet de circuler lorsque la réduction du trafic est faite que ce soit lors de Paris respire ou rue de Rivoli lorsqu'ils ont une place attribuée. Dans le cadre de la concertation qui sera faite, nous étudierons la possibilité de réserver sa place de parking et d'entrer à ce titre-là. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore la technique qui le permet.

Voilà pour cette réponse. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, je me réjouis aussi, au nom de mon groupe Républicains et Libéraux, de l'augmentation du nombre de cyclistes. C'est une très bonne nouvelle. D'ailleurs, je suis aussi heureux de voir que des parkings commencent à être mis en place sous réserve que leur installation corresponde à la perspective pour des raisons esthétiques ; c'est dans le détail que le diable se cache. J'ai vu aussi sur le tunnel des Halles que vous aviez un projet à l'étude de faire un parking en récupérant des espaces pour l'instant non utilisés. Mais, le sujet n'est pas vraiment là.

Au niveau des riverains, la confusion persiste. Des riverains du 4^e se voient bloqués place du Châtelet par des agents ou des policiers de la Préfecture qui ne comprennent pas que riverains cela veut dire quatre arrondissements. Un riverain a même eu un PV pour utilisation de couloir de bus rue de Rivoli alors qu'il avait sa carte. Le contentieux est en cours. Cet inconfort se ressent auprès des riverains. Il y a eu des petits problèmes au départ avec les cartes qui ont été émises. Il faut que les agents et les policiers soient vraiment formés et que les riverains se sentent à l'aise.

Une dernière chose me dérange : le côté ghetto. Il ne s'agit pas seulement des commerçants mais aussi des riverains qui reçoivent de la visite de leur famille ou d'amis qui viennent de grande banlieue ou de province qui ne peuvent plus se garer dans le centre de Paris. L'idée d'un Paris faiblement circulé en voiture est que les grands axes soient circulant et que les quartiers soient vraiment résidentiels. Aujourd'hui, ce grand axe est un axe majeur et le fermer aux non-riverains pose un vrai souci. J'entends votre piste prometteuse - que je découvre - de l'ouvrir aux non-riverains qui ont réservé un parking sur l'axe Rivoli. Cependant, je crois important que les habitants du centre puissent continuer à recevoir des visiteurs qui viennent exclusivement en voiture parce qu'il n'y a pas de train à proximité. Il est important de réfléchir à la vie sociale du centre en fonction de cet axe. Pour notre part, nous ne sommes pas dans l'étude d'impact ou dans la réflexion. Je pense qu'il faut très vite être dans l'action si nous ne voulons pas que ce centre vive une vraie thrombose pas seulement commerciale mais aussi sociale. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. Nous voulons passer à l'action.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je réponds très factuellement pour vous dire qu'il y a deux cadres de concertation générale qui seront engagés : celui sur l'étude de la réduction du trafic dans Paris Centre mais aussi les Assises de la mobilité et du stationnement qui seront engagées dès le mois prochain et qui vont être l'objet de toutes ces réflexions autour des parkings et de leur accès.

Concernant la verbalisation, nous avons été très clairs. Les riverains peuvent désormais venir au rez-de-chaussée de la Mairie de Paris Centre pour se faire faire une carte de riverain qu'ils soient habitants du 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arrondissement. Cela a été relativement critiqué mais c'est en tout cas très apprécié de ceux qui ont fait leur carte. Celle-ci ne vous donne d'ailleurs aucun droit supplémentaire par rapport à ce que vous permet votre attestation mais elle a le mérite de simplifier les discussions notamment rue de Rivoli et avec les agents de la Ville de Paris. En revanche, concernant la vidéo-verbalisation rue de Rivoli qui est faite par la Préfecture, nous avons écrit à de nombreuses reprises. Nous aidons un certain nombre de riverains qui se sont fait verbaliser et je dois dire que nous avons un peu de difficulté à faire comprendre que les riverains ont le droit de circuler rue de Rivoli. Nous allons continuer. Nous avons beaucoup de discussions sur cela avec la Préfecture de police. Je ne veux pas être plus long. Je propose que nous votions sur ce vœu.

Normalement, c'est une présentation et une réponse.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Je vous réponds, Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il n'y a pas de réponse à la réponse en principe.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Si nous voulons débattre, je peux tout de même faire quelques remarques.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, ce n'est pas un débat. Nous avons voté un règlement intérieur à l'instant qui précise qu'il y a un temps de parole pour la présentation et un temps de parole pour la réponse.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

À chaque fois que quelqu'un présente un vœu en Conseil d'arrondissement, le Maire ou un Adjoint au Maire répond sur le fond et celui qui l'a présenté réagi. C'est la première fois...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce n'est pas comme cela que nous avons voté le règlement intérieur.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Je vois que Corine FAUGERON est d'accord avec moi. Sinon, nous ne pouvons plus débattre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il ne s'agit pas d'un débat infini.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

C'est le minimum de l'organisation d'un Conseil.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Puisqu'Aurélien VÉRON est intervenu, je vous autorise une réponse puis nous aurons un vote. Nous avons encore cinq ou six vœux derrière. Je vous remercie, nous allons essayer d'appliquer le règlement que nous venons de voter.

Pacôme RUPIN pour une intervention d'une minute pour répondre éventuellement aux nouveaux faits qui ont été évoqués.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

La remarque que j'ai faite tout à l'heure en début de séance avait du sens. Monsieur le Maire, vous êtes en train de raccourcir un débat qui est extrêmement important. J'ai dit que sur certains sujets, il fallait que nous prenions un peu plus de temps. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais sur beaucoup de délibérations qui ont été présentées, je me suis abstenu de prendre la parole car elles étaient techniques et nous pouvions aller vite. Là, nous parlons de la fermeture d'un axe, qui est la rue de Rivoli. Beaucoup d'habitants en parlent. Beaucoup de commerçants en parlent. Cela fait débat. Je dépose un vœu - que j'essaie de déposer depuis le mois de juillet - et parce que nous avons voté un règlement intérieur, vous souhaitez écourter le débat. Ce n'est pas une manière de faire. Je suis désolé. Nous n'allons pas pouvoir continuer...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce sont des commentaires sur le règlement intérieur. Vous avez un temps d'intervention sur le vœu. Vous n'êtes pas en train de parler du vœu. Veuillez parler du vœu, s'il vous plaît.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Monsieur le Maire, je n'ai jamais vu dans le 4^e arrondissement l'opposition traitée comme cela.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons nous arrêter là. Nous allons faire une interruption de séance. S'il vous plaît, nous ne sommes pas en train de commenter le règlement intérieur. Il a été voté...

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Ce n'est pas parce qu'il a été voté...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il a été voté. Vous avez une minute, s'il vous plaît. Vous avez largement été consulté. Vous avez choisi de ne pas venir aux réunions de discussion, c'est votre choix. Maintenant, le règlement a été voté.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Lorsqu'il y a eu des réunions, je siégeais...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons interrompre la séance. Je vous donne la parole pour intervenir sur le vœu et non pas sur un point de règlement. Vous avez donc la parole pour intervenir sur ce vœu.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

J'ai le droit d'intervenir sur un point de règlement. C'est ahurissant !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce que vous voulez intervenir sur le vœu ?

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Oui, je veux intervenir sur le vœu mais je peux aussi intervenir sur la manière dont vous présidez les débats.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Libre à vous d'apprécier ou pas mais vous avez la parole sur le vœu que vous avez vous-même déposé.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas avoir un débat serein si avant même que je souhaite réagir sur votre réponse, vous dites que je n'ai qu'une minute...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Est-ce que vous voulez, oui ou non, parler du vœu que vous avez déposé et répondre à Aurélien VÉRON qui est intervenu.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Je vais parler du vœu mais, excusez-moi, Monsieur le Maire, nous sommes en démocratie, dans un Conseil d'arrondissement, il y a des élus d'opposition...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La démocratie a ses règles, nous venons de les voter. La démocratie n'est pas sans règle. Elle a des règles, vous les suivez ou vous ne parlez pas. Si vous voulez les suivre, vous pouvez intervenir sur le vœu.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Vous avez une manière de traiter les élus de l'opposition qui est vraiment très discutable.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Non Monsieur, dans le 1^{er} arrondissement, il n'y avait pas de droit de réponse. Ce n'est peut-être pas très démocratique mais c'était déjà comme cela. Nous nous y plions. Et moi, j'étais de l'opposition.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Dans le 4^e arrondissement, nous pouvions débattre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a un règlement intérieur. Désormais, c'est Paris Centre. Nous avons voté un règlement intérieur au terme d'un processus qui a été long et concerté dont tout le monde d'ailleurs a salué la qualité ici. Je veux bien que nous soyons souples sur le règlement intérieur mais pas pour le bafouer de cette manière-là. Il y a un règlement intérieur, il oblige tous les élus. Je suis désolé, c'est comme ça. Il oblige tous les élus. Je crois que nous allons arrêter là. Vous aviez l'option, je vous l'ai donnée plusieurs fois, d'intervenir sur ce vœu sans rediscuter du règlement intérieur dont nous avons déjà discuté. Est-ce que vous voulez parler de la rue de Rivoli ?

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Non merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose que nous passions ce vœu aux voix.

*À l'issue d'un vote à main levée, un avis défavorable est donné à la majorité avec :
19 voix contre (Paris en Commun) (Groupe Écologistes de Paris Centre), (Groupe Communiste et Citoyen).*

4 abstentions (Républicains et Libéraux)

1 ne prend pas part au vote (Pacôme RUPIN)

Le vœu est rejeté.

V-PC-2020-02 - Vœu déposé par Monsieur Pacôme RUPIN, pour le Groupe Indépendants et Progressistes relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Monsieur Pacôme RUPIN, vous avez de nouveau la parole pour un nouveau vœu qui concerne la régularisation et l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.

Pacôme RUPIN, Député de Paris

Non, dans ces conditions de débat, je ne présenterai pas mes deux autres vœux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ces vœux sont donc retirés de l'ordre du jour.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Monsieur le Maire, je peux faire un rappel au règlement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon ? Jacques BOUTAULT.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Les vœux ne sont pas retirés de l'ordre du jour puisque notre règlement, que nous venons d'adopter et que vous faites respecter strictement, stipule que les projets de vœu n'ayant pas fait l'objet d'une présentation font l'objet d'un vote global en séance et sont reportés au registre des délibérations. C'est le dernier alinéa.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Jacques BOUTAULT. C'est exact. Nous les voterons donc de manière globale sauf si Pacôme RUPIN change d'avis d'ici la fin de la séance. Je suis d'accord, il faut appliquer le règlement. Il restait deux vœux qui étaient présentés par le groupe Indépendants et Progressistes. Sauf changement d'avis de Pacôme RUPIN, nous les voterons de manière globale à la fin de cette séance.

V-PC-2020-04 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif à la sécurisation du village Saint-Paul.

Pacôme RUPIN Quitte la séance à 21h26

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose que nous passions directement au vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux qui est relatif à la sécurisation du village Saint-Paul. C'est Aurélien VÉRON qui le présente.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Absolument Monsieur le Maire. Un certain nombre d'habitants, de commerçants et de riverains du village Saint-Paul ont exprimé le souhait de voir renforcée la sécurité du village Saint-Paul au terme des travaux qui ont duré plusieurs années, qui ont été compliqués. D'abord la rue de l'Ave-Maria est souvent le théâtre de certains conflits de voisinage avec des nuits agitées. Il y a même eu cet été un pugilat entre les policiers et des jeunes festifs qui occupaient la rue de manière un peu autoritaire, limite violente. Le souhait de ces riverains - et sans doute du logeur social qui dépense 45 % de son budget pour restaurer les dégradations dues à des personnes qui rentrent le jour mais aussi la nuit pour taguer, casser les boîtes aux lettres - est d'installer des grilles à l'entrée avec un pass. C'est un projet qui a déjà été refusé mais je pense que la situation a évolué et qu'il

mériterait une réflexion. La RIVP semble intéressée par l'installation de grilles sachant que les cours intérieures sont de la responsabilité de la Mairie mais vous n'avez pas les moyens de faire respecter la sécurité la nuit et la Préfecture ne veut pas envoyer de forces. Quand les riverains appellent, personne ne veut intervenir malheureusement. Ces grilles seraient une manière de sécuriser l'accès la nuit. Il y a un restaurant à l'intérieur des cours. Un visiophone permettrait donc de garder l'ouverture pour les clients de ce restaurant et quelques caméras à divers emplacements feraient sans doute fuir les quelques dealers qui sont incrustés depuis plus de 18 mois dans les parties communes.

Bref, il s'agit d'une petite mesure qui apaiserait l'accès et permettrait de sécuriser et d'éviter les agressions qui ont eu lieu cet été et qui pourraient se renouveler. Il y a un enjeu de sécurité publique de pouvoir exploiter les caméras après les agressions. Il y en a eu deux. Cela permettrait de retrouver les personnes à l'origine de ces agressions et d'apaiser le climat dans cette enceinte.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Véronique LEVIEUX pour répondre.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris

Merci Monsieur le Maire. Merci Aurélien VÉRON d'avoir déposé ce vœu qui nous permet de faire une première entrée en matière sur certains sujets un petit peu sensibles des quartiers de Paris Centre. Néanmoins, ce n'est pas un sujet nouveau ; je parle sous le contrôle d'Ariel WEIL qui connaît bien le village Saint-Paul. Ce n'est pas nouveau, ce quartier pose un certain nombre de difficultés pas seulement au niveau de l'intérieur mais aux alentours également. Il y a effectivement une fréquentation de l'ordre de la délinquance que nous avons pu constater. Nous avons déjà travaillé et échangé sur ce dossier avec le commissaire de Paris Centre et les riverains. Nous avons fait une visite sur place pour échanger avec eux sur la problématique. Nous avons réuni la RIVP. Nous sommes bien sur ce dossier.

Même si semble-t-il vous avez eu des échanges, je pense néanmoins que certains éléments ne sont pas tout à fait conformes à la réalité. Il y a un certain nombre d'inexactitudes dans votre vœu puisque les cours intérieures sont sous la responsabilité de la RIVP et qu'il n'y a absolument pas 45 % de son budget qui a été utilisé pour la réparation des dégradations. Par ailleurs, les riverains que nous avons rencontrés ne nous ont pas fait cette liste en termes de surenchère d'installation de vidéosurveillance à tous les points d'accès. Il y a effectivement une problématique de gestion de certains établissements à l'intérieur avec une clientèle qui pose un certain nombre de nuisances. D'ailleurs, la RIVP est en conflit avec deux de ces établissements. Une procédure est en cours. Je pense que Monsieur le Maire pourra rebondir sur le sujet de la gestion nocturne de ce site. Nous allons y travailler. Nous ne devons pas nous fermer à toute possibilité d'améliorer ce dispositif. Nous constatons la grande difficulté du commissariat malgré sa volonté pour intervenir. Nous avons aussi constaté, bien que les riverains l'appellent, que la réactivité du commissariat est assez limitée. Nous en avons parlé avec la DPSP pour leur demander de passer mais sous l'ordre de l'action de tranquillité publique pas de lutte contre la délinquance car cela ne relève pas de leurs compétences. Il faut respecter le partage des compétences. Toutefois, je ne suis pas certaine que la vidéosurveillance de la clientèle soit une demande partagée par tous donc je pense que c'est un sujet qui mérite largement réflexion.

Je vous remercie d'avoir déposé ce vœu. Cependant, les éléments qui y sont proposés ne nous permettront pas de répondre durablement et comme le veut l'ensemble des interlocuteurs (la RIVP, riverains, commerçants). Je laisse Monsieur le Maire compléter ces éléments d'information.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Véronique. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est effectivement une situation qui n'est pas satisfaisante. Cela ne fait pas 18 mois mais peut-être plusieurs décennies que nous avons la même situation. C'est un endroit remarquable et je pense que les 15 millions d'euros investis par la RIVP pour la réfection, vont porter leurs fruits ; il faut que les travaux s'achèvent désormais. La politique commerciale que nous mettons en place avec le groupement d'intérêt économique Paris commerces qui consiste à ne pas laisser libre les baux a déjà donné des succès et l'occupation saine - non pas celle qui a donné lieu à des procédures mentionnées par Véronique - est une première mesure de protection.

Après, il n'y a pas de tabou. Concernant les grilles, nous allons regarder. Toutefois, il y a de nombreux résidents qui sont contre. Ils sont contre pour des raisons que nous pouvons comprendre également car des grilles fermées peuvent créer un effet de masse et elles ne sont pas forcément protectrices ; cela figure dans les préconisations et les discussions avec le commissariat. Elles peuvent au contraire enfermer et limiter le passage qui protège aussi. Il faut savoir que dans les bandes qui circulent, il y a aussi des enfants ou des jeunes qui viennent du village lui-même. Ce n'est donc pas simple d'en limiter l'entrée même avec des grilles.

Nous reparlerons un peu plus tard, avec un autre vœu, des caméras de surveillance. La situation juridique est complexe mais nous nous en affranchissons en faisant patrouiller la DPSP. Je l'ai fait moi-même avec eux à plusieurs reprises. Le vrai sujet est tout de même de l'ordre de la police. Même la police municipale ne pourra pas résoudre les problèmes de stupéfiants. Ceux-ci resteront dans le giron de la police nationale. Et là, j'avoue que j'ai une incompréhension de doctrine. La police envoie des troupes en uniforme or nous savons bien que ce sont des policiers en civil qu'il faut contre les problèmes de stupéfiants notamment la BAC. J'avoue, après plusieurs discussions avec le Préfet de police et plusieurs lettres, que je ne comprends pas exactement la doctrine de la police au village Saint-Paul. Néanmoins, nous allons continuer à envoyer la future police municipale et à travailler avec les habitants qui, pour beaucoup, sont tout de même très heureux d'être là. Merci beaucoup.

Je propose que nous passions au vote. La proposition est de rejeter le vœu car nous n'étions d'accord ni avec les considérants ni même avec toutes les préconisations.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Puisqu'il est relativement lié, vous avez la parole pour présenter le vœu sur la sécurité.

V-PC-2020-06 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux en faveur d'une réelle sécurité dans le Centre de Paris.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, notre groupe a décidé de déposer ce vœu relatif à la sécurité dans notre secteur en raison de la situation alarmante. Selon les chiffres de 2019 de la Préfecture de police, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté entre 19 et 37 % dans les quatre arrondissements et les atteintes aux mineurs ont augmenté entre 13 et 28 %. Je ne parle même pas des cambriolages qui s'accroissent. La réalité de ces chiffres se traduit par une peur de plus en plus élevée parmi les habitantes et les habitants du Centre. Il suffit de leur parler et de parler aux commerçants pour s'en apercevoir. Monsieur le Maire, vous avez récemment fait une tournée du Marais

avec le SNEG et le commissaire de police me semble-t-il. Selon les commerçants que j'ai rencontrés, vous auriez pris conscience de ce problème particulier du Marais. Je pense toutefois que vous le connaissiez déjà. Ce quartier est certainement celui qui connaît la plus grande flambée de violence. Des dealers y traînent maintenant depuis quelques années et encore plus depuis quelques mois notamment au croisement de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et de la rue du Temple. Il y a des pickpockets sur l'espace de rencontre de la rue du Temple et de la rue de la Verrerie et aussi des agressions homophobes. Un ami de l'un de nos colistiers a ainsi été agressé en sortant d'un bar à coups de batte. Il y a deux semaines, un homme rentrant chez lui rue du Temple a été poignardé par des mineurs qui voulaient lui voler son sac. Ce portrait que je dresse n'est pas exagéré malheureusement. C'est la réalité de ce que vivent les habitants depuis maintenant plusieurs années. Cette situation s'est encore accentuée depuis le confinement. Ce n'est malheureusement pas le seul quartier concerné ; je peux également citer le quartier des Halles où les parents ont dorénavant peur d'amener leurs enfants au conservatoire ou le quartier de l'Arsenal où des bandes traînent et agressent.

Face à cette situation, la police nationale est démunie. Nous souhaitons lui rendre hommage. Entre la gestion des manifestations et le combat contre les nuisances, leur sous-effectif se fait sentir ainsi que leur épuisement. C'est la raison pour laquelle nous appelons la création d'une police municipale rapidement. Nous sommes ravis que Madame HIDALGO se soit ralliée à cette solution peu avant les dernières élections municipales même si à notre sens, elle ne sera pas respectée si elle n'est pas armée. Nous attendons avec impatience le vote par le Parlement permettant de donner la possibilité à Paris d'avoir sa propre police. Nous souhaitons également revoir le plan d'installation des caméras. Il faut en ajouter à certains endroits, notamment ceux que j'ai cités, mais aussi les renouveler. Moi-même lorsque j'ai porté plainte au commissariat, il m'a été expliqué que certaines caméras ne voyaient pas bien la nuit. Je ne sais pas si c'est la réalité. Si c'est le cas, il faudra procéder à leur optimisation.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons le vote de ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je laisse la parole à Véronique LEVIEUX qui s'occupe, en plus de ses fonctions d'Adjointe à la Maire de Paris, des problèmes de sécurité et de tranquillité dans le centre de Paris.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris

Merci Monsieur le Maire. Merci cher collègue, votre vœu me permet à nouveau de pouvoir enlever le masque, ce qui me fait un peu de bien à la fin de cette longue séance. Dans ce vœu plus généraliste que le premier que vous avez déposé, vous avez dépeint un constat que nous pouvons globalement plus ou moins partager notamment à l'échelle de Paris Centre. Vous vous êtes appuyé sur des chiffres que je n'ai pas vérifiés. En tout cas, je sais que ces dernières années, la Ville de Paris a relancé à plusieurs reprises la Préfecture de police pour avoir accès à ces données que nous n'avions pas, peut-être que cela se justifiait par le fait qu'ils étaient bien en peine de mettre des effectifs en adéquation avec les besoins. Ça, ce sont aussi les conséquences d'une décision politique prise il y a quelques années - je pense que vous vous en souvenez bien - par un gouvernement que vous souteniez de supprimer un certain nombre d'effectifs notamment sur le territoire parisien.

Vous avez évoqué le choix politique de la Maire de Paris qui ne date pas de la veille des élections mais bien de deux à trois ans suite à un audit sur la sécurité à Paris qui l'a menée à prendre cette décision de demander la création d'une police municipale parisienne. Je

ne pense pas que ce soit exactement celle que vous attendez puisque le vœu évoque précisément la question de l'armement. Nous sommes à Paris et la Ville de Paris a des conditions de sécurité et de maintien de l'ordre assez spécifiques. Nous sommes dans la capitale. Cette question pose vraiment le sujet d'une autre manière que dans les autres collectivités locales. Au regard de la sécurité de nos agents, cette question ne peut pas être prise à la légère. Récemment, la Maire de Paris a encore rencontré le nouveau ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN qui a « confirmé » la position du gouvernement. Je le mets entre guillemets car nous avons compris qu'il allait nous aider précédemment en mettant en œuvre cette police municipale et nous avons eu droit à des séquences théâtrales au Parlement nous empêchant de voter des dispositions législatives qui nous sont nécessaires. En tous les cas, le ministre de l'Intérieur a confirmé cet accord et la Ville comme le gouvernement travaillent à la création d'un projet de loi. J'espère que d'ici le début de l'année prochaine, ce texte pourra être voté au parlement. Nous comptons sur le soutien de toutes et tous.

Pour l'instant, concrètement, la Ville de Paris s'est déjà lancée dans le recrutement d'un nombre supplémentaire d'effectifs au sein de la DPSP. Plus de 200 agents ont été recrutés qu'il s'agisse des inspecteurs de la Ville de Paris ou encore des médiateurs avec des formations particulières, des dotations en complément. L'objectif de la Maire de Paris est également de rendre le plus mixte possible les forces de la prochaine police municipale en recrutant notamment un maximum de femmes pour qu'elle soit plus en adéquation au public, aux Parisiens et aux Parisiennes et ce d'autant que l'une des responsabilités et des compétences de la police municipale sera de travailler sur la tranquillité publique. Voilà toute une série d'éléments que je voulais déjà vous donner.

Un des enjeux sera évidemment la mise en cohérence des statuts de nos agents qui, selon qu'ils sont des ASP ou des ISVP, ne sont pas tous en capacité d'intervenir de la même manière. C'est une difficulté pour nous puisque nous voulons une cohérence d'action et une mobilisation plus forte. Le directeur de la DPSP a présenté à Monsieur le Maire et moi-même sa volonté d'en créer au maximum et ce, en adéquation avec la demande de la Maire que la prochaine police municipale soit plus en lien avec les territoires, donc avec les arrondissements sans pour autant tomber dans une PMP décentralisée. La police municipale sera parisienne mais en étant davantage en écho aux besoins des territoires exprimés par les Maires d'arrondissement. Voilà les premiers éléments que je voulais vous donner suite à votre vœu. Je pense que Monsieur le Maire voudra apporter des éléments supplémentaires.

Intervenant non identifié

C'est dommage, Monsieur le Député a fui avant la fin car il aurait pu nous donner des éléments sur le report.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il est effectivement dommage que nous n'ayons pas pu en savoir plus sur le processus législatif. Le ministre a annoncé son intention d'aller vite sur la police municipale et Véronique LEVIEUX a très bien résumé là où nous en sommes. Nous attendons beaucoup de la police municipale et en même temps, nous sommes d'accord pour dire qu'elle n'aura pas vocation à se substituer à la police nationale dans toutes les circonstances et notamment sur son cœur de missions tel que la lutte contre les stupéfiants, le terrorisme ou les agressions très graves. C'est pour cette raison que nous sommes allés avec le commissaire à la rencontre des commerçants. Nous sommes très préoccupés par un certain nombre de phénomènes qui sont notamment liés au trafic de stupéfiants. Vous avez appelé de vos vœux la constitution d'unités de la brigade anticriminalité. Sur le papier, il y a une

BAC pour le centre de Paris. Elle est au commissariat de la rue Saint-Honoré. Je partage aussi cette crainte qu'avec la disparition programmée de ce commissariat, nous ne sachions pas où la BAC atterrira. Il est très important de conserver ces effectifs. Ces policiers sont très importants pour le maintien de la sécurité.

J'en profite pour saluer, puisque vous m'y amenez, le commissaire LECHEVALIER qui est le nouveau commissaire de Paris Centre dont je souhaiterais qu'il puisse s'exprimer, quand les conditions seront réunies, devant les habitants ou les conseils de quartier. Il a été nommé il y a quelques semaines seulement. Je ne veux pas être plus long. Nous serons également amenés à discuter des caméras. Nous vous associerons, comme sur le contrat de sécurité, aux préconisations que nous ferons à la Préfecture de police sur ce sujet.

Je crois que nous vous avons répondu. Nous sommes assez flexibles à condition de ne pas trop tordre le règlement... Et nous donnons la parole. Ce que je ne veux pas, c'est que l'on remette en cause systématiquement et dans son fondement même le règlement en se répondant et en répondant aux réponses des réponses, sinon on ne s'en sort pas. Toutefois, le couperet ne tombe pas forcément à la minute près. Merci de ce vœu. Je propose que nous le mettions aux voix. Pardon, vous avez une intervention. Voyez que dans la grande flexibilité d'interprétation de ce règlement, nous vous laissons répondre.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Madame la Maire Adjointe a parlé du gouvernement que nous avons soutenu il y a quelques années. Je lui rappellerai qu'il y a quelques années, il y a eu un gouvernement socialiste qui aurait pu revenir dessus. C'était une autre époque. Nous n'en sommes plus là. Ces questions sont tout de même extrêmement importantes. Pour nous, la police municipale n'est pas là pour remplacer la police nationale mais pour la soulager afin qu'elle puisse se recentrer sur ses missions essentielles. Maintenant, dans vos explications de vote, je n'ai rien vu qui contredise une de nos propositions émises dans le vœu et donc je suppose que vous voterez pour.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois que Véronique avait expliqué que nous ne partageons ni une grande partie des considérants ni la conclusion. Nous sommes d'accord sur un certain nombre des principes et des constats mais certainement pas sur les considérants et sur les propositions. Pour cette raison, nous ne voterons pas ce vœu. Je propose de le mettre aux voix immédiatement.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous avez encore la parole pour un vœu sur les terrasses. Comme vous, je regrette le départ de Pacôme RUPIN car nous aurions pu débattre de ses vœux. Il en avait un qui rejoignait le vôtre sur les terrasses et cela aurait été l'occasion de présenter les deux. C'est ce que nous avons prévu. Nous allons tout de même pouvoir parler du sujet puisque vous allez présenter le vôtre. Je vous remercie.

V-PC-2020-05 - Vœu déposé par le groupe Républicains et Libéraux relatif aux terrasses éphémères

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Mes chers collègues, le vœu proposé par Pacôme RUPIN allait sur un sujet qui nous est cher mais sans doute pas suffisamment loin. Je pense qu'à la base, nous étions tous, autour de

cette table, favorables pour que, compte tenu du contexte sanitaire et économique, des mesures soient prises pour préserver la vitalité du quartier, maintenir un lien social et surtout soutenir les établissements touchés de plein fouet par la crise que nous vivons. Nous étions rassurés en nous disant qu'une charte allait encadrer les conditions d'expansion des terrasses afin d'éviter les débordements et de respecter au mieux les recommandations sanitaires.

Cependant, suffisamment de temps a passé depuis la mise en place de ces terrasses éphémères pour que nous puissions dresser un premier bilan. Si l'objectif de préserver la vitalité des quartiers et de sauver les établissements, les bars et les restaurants a semblé-t-il être respecté, en revanche, le voisinage ne l'a absolument pas été.

Les terrasses ont l'obligation de fermer à 22 heures selon la charte. Les commerçants qui s'engagent à la suivre ne la respectent souvent pas. Cela ne vaut pas pour tous : il y en a qui la respectent et d'autres qui ne la respectent pas. Cependant, pour ceux qui ne la respectent pas, nous avons l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose. Cela crée donc une distorsion énorme entre ceux qui respectent la règle, et qui perdent en chiffre d'affaires, et ceux qui ne la respectent pas. Ils prennent peut-être une amende de 100 € mais ce n'est pas cela qui leur fera changer de comportement. Les débordements durent même si les terrasses sont rangées. Nous allons avoir des clients qui restent debout, qui continuent à consommer et à faire du bruit sous les fenêtres des personnes qui dorment à côté. Ces débordements durent au-delà de 22 heures, parfois après minuit et même jusqu'à trois ou quatre heures du matin.

Les riverains qui sont empêchés de dormir ont fait des signalements, je pense à l'application dans ma rue, Twitter, Paris j'écoute... Certains se sont déplacés en mairie et au commissariat. En vain. Nous avons dénombré des centaines de signalements et malgré tout, nous constatons que dans certaines rues, rien n'a changé.

Un autre point concerne les plots jaunes qui, entre nous, sont particulièrement peu esthétiques au regard de l'architecture parisienne. Ils ont été disposés un peu partout depuis le début du confinement dans diverses rues du centre de Paris. Ces plots qui sont destinés, selon les affiches qui les accompagnent, à permettre aux piétons de se déplacer tout en maintenant une certaine distance de sécurité empêchent non seulement le stationnement des voitures des particuliers mais également la venue d'artisans ou les livraisons et ce, à toute heure du jour et de la nuit, alors que les terrasses ne sont pas ouvertes le matin par exemple. Nous regrettons que la Mairie de Paris ne prenne pas les dispositions nécessaires pour éviter l'impact négatif de ces mesures sur la vie des riverains. Ce qui était peut-être acceptable pour une durée de quatre mois - nous pensions que la situation reviendrait à la normale à la fin du mois comme cela avait été annoncé à la base - ne l'est plus pour les neuf mois à venir. Nous sommes favorables au fait que les terrasses perdurent car les bars et les restaurants en ont besoin mais nous ne pouvons pas faire cela à n'importe quel prix. La condition sine qua non est que le voisinage soit respecté.

Nous espérons également que la municipalité ne compte pas sur la fermeture des bars à 22 heures pour résoudre les problèmes de voisinage. Nous espérons tous autour de cette table que cette restriction dure le moins longtemps possible. Nous avons donc décidé de présenter ce vœu sans faire d'amendement correctif malgré les nouvelles restrictions annoncées la semaine dernière.

Nous demandons donc que l'autorisation d'ouverture des terrasses éphémères soit conditionnée au fait de ne plus servir les clients de ces terrasses après 21 h 45.

Nous demandons également que la Mairie de Paris se donne les moyens humains de contrôler le respect de la fermeture de ces terrasses éphémères et la dispersion des clients

de ces terrasses à 22 heures ; les effectifs de la DPSP et plus encore de la brigade d'intervention de Paris étant vraisemblablement très insuffisants.

Nous demandons, par ailleurs, que la Mairie intervienne dès le signalement d'une nuisance sonore par un riverain et que la Mairie de Paris retire l'autorisation d'extension de terrasse aux établissements qui ne respectent pas la charte qu'ils se sont engagés à suivre.

Enfin, nous demandons que la Mairie de Paris libère l'ensemble des places de livraison qui ont été condamnées et qu'elle autorise le stationnement en matinée quand les terrasses ne sont pas installées.

Pour cela, nous proposons de faire installer des panneaux signalisant les horaires de stationnement autorisé et de remplacer les fameux plots jaunes par des pots de fleurs amovibles dont la responsabilité de l'entretien incomberait aux établissements qui ont été autorisés à étendre leur terrasse. Nous avons observé très récemment que de petites jardinières ont été installées rue Charles-François-Dupuis, ce qui nous laisse espérer que vous répondrez favorablement à ce vœu qui nous emmène être de bon sens.

Pour résumer, nous demandons, d'une part, la plus grande fermeté pour le respect des règles élémentaires qui ont été édictées dans la charte des commerçants afin que ceux-ci et les riverains puissent continuer à vivre normalement et nous proposons, d'autre part, un peu plus de souplesse pour le stationnement pour permettre notamment aux artisans et aux véhicules de livraison de continuer à travailler dans le centre de Paris.

Je précise enfin que tout ce que nous proposons ici a vocation à améliorer la qualité de vie des riverains pendant la durée de cette mesure temporaire parce qu'elle a été énormément dégradée et nous comptons évidemment sur un retour à la normale au 1^{er} juillet 2021. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Dorine BREGMAN pour répondre à ce vœu.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher Antoine SIGWALT, cette réponse était initialement conçue pour répondre au vœu que vous venez de présenter mais aussi à celui que souhaitait présenter Pacôme RUPIN qui, malheureusement, joue la carte de la chaise vide. Vous comprendrez que dans ma synthèse, je vais adresser différents points qui concernent à la fois votre vœu et celui déposé initialement par M. RUPIN.

Comme vous l'avez rappelé, le contexte était le suivant : nous sortions de la pandémie de la Covid-19. Dans le seul but de favoriser la reprise d'activité du secteur des bars et des restaurants, de maintenir la diversité de l'emploi dans le tissu économique parisien, la Ville de Paris a décidé d'autoriser l'implantation de terrasses provisoires y compris pour les établissements qui ne disposaient pas au préalable de terrasse pérenne. Le tout était encadré par une charte déclarative d'engagement. Ce dispositif initialement prévu jusqu'au 30 septembre a été prolongé jusqu'en juin 2021. Cette prolongation est assujettie à la rédaction et la mise en place d'une deuxième charte qui est beaucoup plus contraignante. Elle est en cours de finalisation à l'Hôtel de Ville et elle sera diffusée à l'ensemble des commerçants dans les jours qui viennent. Une réunion de concertation a d'ailleurs eu lieu hier en mairie de Paris Centre à l'initiative d'Emmanuel GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, en présence d'Ariel WEIL et des adjoints à la Maire de Paris concernés par ces sujets ainsi que de plusieurs associations de riverains et de citoyens. Cette réunion initiée par l'Hôtel de Ville, et qui concerne tout Paris et pas seulement Paris Centre, avait pour but de permettre une harmonisation des objectifs de la charte dite V2.

Nous sommes bien conscients à la Mairie de Paris Centre du non-respect de la première charte par bon nombre d'exploitants et nous avons fait remonter plusieurs impératifs qui ont été retenus par l'Hôtel de Ville : le respect absolu de l'horaire de 22 heures c'est-à-dire qu'à 22 heures, la terrasse doit être démontée, rangée et les clients partis. Cela va de pair avec le respect des riverains et la limitation indispensable des nuisances sonores dont nous sommes évidemment tout à fait conscients. Avec notre collègue Véronique LEVIEUX, nous avons reçu plusieurs associations de riverains pour traiter ces sujets et les apprécier avec les citoyens concernés. Cela passe aussi par le respect de la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, par la mise en sécurité du client lorsque les installations se situent sur la chaussée. Dans le cadre de rues piétonnisées, il y a un dispositif différent qui n'implique d'ailleurs pas nécessairement qu'il y ait des tables de restaurant sur la chaussée, cela dépend du contexte précis. Cela relève aussi de l'application non-négociable des mesures de distanciation physique liées à la Covid-19 et bien entendu, de l'entretien des espaces publics concernés par cette occupation des terrasses temporaires. Bien évidemment, un renforcement des contrôles des établissements récalcitrants a déjà commencé. Il sera considérablement renforcé à partir du mois d'octobre. Il a notamment été demandé à la brigade d'intervention de nuit parisienne de verbaliser systématiquement les terrasses provisoires qui sont ou qui resteraient en place en dehors des horaires autorisés.

Nous avons bien conscience que certains quartiers sont beaucoup plus frappés par ces questions que d'autres. Dans des secteurs où les nuisances ont franchi un cap qui n'avait pas encore été atteint jusqu'à présent, le seuil de tolérance des riverains a largement été dépassé et nous n'avons pas attendu le lancement de la nouvelle charte pour engager d'ores et déjà des mesures fortes. Je prends un seul cas qui est assez emblématique : les établissements de la place du Marché-Sainte-Catherine dans le 4^e. Ils se sont vus adresser une injonction du Maire par courrier en date du 2 septembre pour leur demander de libérer l'esplanade centrale de tout mobilier urbain au plus tard le 30 septembre. À compter du 1^{er} octobre, d'une manière générale, les demandes de fermeture administrative seront adressées au Préfet de police pour tous les cafés et restaurants du secteur qui n'auraient pas respecté ces consignes. Je précise qu'un café-restaurant a déjà au moins fait l'objet d'une fermeture administrative d'un mois précisément pour ces divers motifs (affluence et non-respect des mesures de distanciation, non-respect des horaires). Entre-temps, il a rouvert. Ce principe de la fermeture administrative, qui doit être sollicitée auprès du Préfet de police, sera systématisé sur tout le territoire de Paris Centre dès lors que des débordements notoires auront été constatés de manière réitérée.

Je souligne au passage que le cabinet du Maire Ariel WEIL, avec constance, mène un travail remarquable d'identification des établissements les plus voyous pour les placer sous surveillance renforcée de la DPSP. Ce reporting a été créé depuis le tout début du mois de septembre. Il est actualisé systématiquement toutes les semaines. Toutes les semaines, nous avons également des retours de la DPSP qui nous fait le point sur les verbalisations qui ont pu avoir lieu.

Enfin, j'ajoute, en complément, la création d'une instance officielle : la commission de régulation des débits de boissons que la Mairie de Paris Centre met en place. Elle est présidée par le Maire. Elle comprend des représentants locaux des commerçants, de la police nationale, des services de prévention et de sécurité de la Ville. Cette instance a pour objectif de fluidifier cette médiation au sein de ces quartiers les plus impactés par les troubles nocturnes. Je pense notamment à la place du Marché-Sainte-Catherine, à la rue Dupuis, la rue Dupetit-Thouars autour du Carreau du Temple, la rue Montmartre tout près du quartier Montorgueil, afin de pouvoir mener des actions conjuguées entre les différentes parties prenantes qui sont présentes dans cette commission.

La vocation première de ce comité est d'étudier les moyens concrets de remédier à la souffrance qui est tout à fait réelle, qui est ressentie de façon tout à fait légitime par les riverains et les habitants, tout en prenant en considération les contraintes qui s'imposent parfois aux commerçants. Il y a vraiment des situations de souffrance physique qui sont liées à cette question des nuisances sonores et environnementales. La première réunion de cette commission aura lieu le 14 octobre 2020. Un compte rendu des mesures et des décisions prises dans le cadre de ce comité pourra être transmis mensuellement à l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Enfin, il y avait une dernière question, qui ne figurait pas nécessairement dans votre vœu M. SIGWALT mais dans celui élaboré par Pacôme RUPIN, sur le règlement des étalages et des terrasses afin de savoir si celui-ci serait modifié pour tenir compte de toutes ces évolutions et apporter des réponses un peu plus contraintes. C'est effectivement prévu. Une refonte du règlement des étalages et des terrasses va être élaborée dans la perspective de juin 2021. La Mairie de Paris Centre fera tout pour y être associée, pour porter la voix des habitants et associer à ce processus les riverains par la présence de leurs associations et des conseils de quartier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci à Dorine BREGMAN pour sa réponse très complète. Elle répondait à deux vœux même si l'un n'a finalement pas été présenté d'où son explication très exhaustive. Je n'ai rien à ajouter. Vous avez compris que nous n'avons pas l'intention de laisser les 10 % d'établissements voyous pourrir la vie des riverains et celle des autres commerces qui bénéficient de l'aide qu'apporte la Ville à ces professions sinistrées. Nous userons de tous les moyens qui sont à notre disposition et ceux que nous créerons notamment par cette nouvelle commission. Nous préférons agir de cette manière-là plutôt que par les moyens qui sont proposés dans votre vœu que nous rejeterons donc amicalement. Je vous remercie. Je passe aux voix.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci en tout cas pour cette discussion très intéressante. Je considère que le vœu de Pacôme RUPIN sur les terrasses a été discuté. Il en reste donc un qui porte sur les rues des écoles. Toutefois, comme cela fait partie de notre programme, je crois que nous n'avons pas besoin d'un vœu sur ce sujet. En tout cas, s'il change d'avis, il pourra le redéposer lors d'un autre Conseil.

V-PC-2020-07 - Vœu déposé par le Groupe Écologiste de Paris Centre au Conseil de secteur de Paris Centre relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose de donner la parole pour les deux derniers vœux au groupe Écologiste. Corine FAUGERON. Je vous remercie.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Nous proposons un vœu qui demande un moratoire avant l'installation de la 5G sur le territoire parisien. En choisissant de faire ce vœu, nous faisons écho à la demande et aux préconisations des citoyens de la Mobilisation citoyenne pour le climat qui ont réclamé ce moratoire sur la 5G. Je ne vais pas lire tout le vœu, je pense que vous pourrez le consulter sur le site de la Mairie. Je vais vous en lire quelques passages importants :

Considérant que plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires,

- d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs ;*
- et d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond ») ;*

Il y a déjà une raison écologique de ne pas se saisir de la 5G juste parce que l'on aime l'innovation. Il faut réfléchir à ce que cela va coûter. Quel est le coût réel de cette 5G ?

Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 fixé par la Ville de Paris ;

Considérant par ailleurs que l'ANSES affirme avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie, sa propre étude étant en cours ;

Nous n'avons toujours pas les résultats de l'étude de l'ANSES. Il ne s'agit pas de n'importe quelle étude. Il ne s'agit pas d'une association.

Considérant enfin que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de ladite Convention ;

Les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen demandent :

- que la Mairie de Paris Centre se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;*
- que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique à l'échelle de Paris et de ses arrondissements, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard de l'intérêt général ;*
- que la révision de la charte parisienne de la téléphonie relative au déploiement de la 5G à Paris ne soit engagée qu'une fois les études nécessaires publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.*

Je pense que la Maire de Paris a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de la convention citoyenne qui, justement, demande ce moratoire. Il ne s'agit donc pas de dire non tout de suite à la 5G mais d'attendre d'avoir les données pour ensuite réfléchir et dire oui ou non en connaissance de cause. Aujourd'hui, on dit oui ou non uniquement par envie de faire preuve d'innovation, par envie, pour certains, de faire plaisir à ceux qui vont acheter ces fréquences puisque c'est aujourd'hui que s'ouvrent les enchères en vue de leur obtention. Je pense que ce moratoire est une bonne façon de s'emparer de ce sujet afin de comprendre ce qui se passe, quelles sont les conséquences et quel est son coût réel.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose à Boris JAMET-FOURNIER de répondre à ce vœu.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Merci Monsieur le Maire. Merci chère collègue. Ce vœu est très intéressant et il rejoint une de nos préoccupations qui est d'aborder les sujets technologiques de manière politique. Il s'agit d'un débat réellement politique car une technologie n'est jamais bonne ou mauvaise, une innovation n'est jamais souhaitable ou non, c'est l'usage qui fait d'une technologie qui est important. En l'occurrence, les usages de la 5G sont encore à inventer même si cette technologie nous semble pouvoir permettre des bénéfices importants

comme des opérations à distance, le développement de l'Internet des objets ou le fait d'éviter la saturation des réseaux 4G qui serait porteuse d'une aggravation de la fracture numérique. En tout cas, ces réflexions sont fort intéressantes et elles méritent un petit peu mieux que le débat auquel nous avons eu droit au niveau national avec des histoires de lampes à huile, d'amish et toutes sortes d'anathèmes qui n'étaient pas vraiment au niveau des enjeux.

Au niveau national, force est de constater que le gouvernement n'a pas été à l'écoute des collectivités locales, qu'il n'a pas consultées dans la mise aux enchères des fréquences de 5G qui a commencé aujourd'hui.

Sur un certain nombre de considérations de ce vœu, nous sommes d'accord. Cependant, il y a un certain nombre d'éléments problématiques. J'ai déjà eu l'occasion de les mentionner. Il y a, par exemple, un certain nombre de faits qui ne sont pas exacts comme les considérations sur la Chine. Il y a également une problématique importante qui est la question des données des impacts sur la santé. Il est évidemment impossible d'avoir aujourd'hui et même dans un an ou même dans cinq ans voire peut-être dans 10 ans des données sérieuses sur les conséquences à long terme de la 5G sur la santé. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle n'est pas structurellement différente de la 4G sur laquelle nous avons un peu plus de recul. L'ANSES prépare un rapport pour 2021 mais selon les spécialistes même de l'ANSES il n'y aura peut-être pas pour l'instant de réponse tranchée sur l'impact de la 5G sur la santé. Cela veut donc dire qu'un moratoire de courte durée n'est pas envisageable.

De plus, la question de l'impact énergétique de la 5G n'est pas claire non plus. Vous parlez d'effet de rebond. L'ARCEP pointe une meilleure efficacité énergétique à trafic constant et ses usages peuvent contribuer à réduire des dépenses énergétiques et l'impact environnemental d'autres secteurs comme le transport ou l'agriculture. Vous mentionnez cet effet de rebond mais nous ne pouvons pas avoir une boule de cristal et savoir quels vont être les usages futurs et quels seront leurs impacts énergétiques.

Toutefois, le problème le plus important est juridique. Il n'appartient pas à la compétence juridique de la Ville de décréter un moratoire comme l'a jugé le Conseil d'État depuis 2011 sur des questions qui ne relèvent tout simplement pas de sa compétence.

Compte tenu de tous ces facteurs, voter ce vœu en l'état nous semble difficile. En revanche, la question du débat démocratique sur laquelle vous insistez nous semble particulièrement intéressante et c'est la raison pour laquelle, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire la semaine dernière - et comme cela est désormais public puisque des annonces ont été faites au cours des dernières heures sur le sujet -, une convention citoyenne sera lancée dans les semaines qui viennent afin de donner aux citoyens et aux citoyennes le pouvoir de peser sur des choix concrets et notamment sur cette 5G. La convention citoyenne sera co-portée par Anouch TORANIAN et Paul SIMONDON, deux Adjoints à la Maire. Elle se portera sur le déploiement des usages et des technologies mobiles et sera organisée non seulement au niveau de la Ville de Paris mais également au niveau métropolitain. Je me permets de rappeler que nous disposons déjà d'un instrument de régularisation unique qui est la charte de la téléphonie mobile qui est la plus protectrice d'Europe. Elle va nous permettre, en la faisant évoluer, de pouvoir encadrer cet usage de la 5G.

Je terminerai en rappelant les propos que j'ai entendus ce matin à la radio de Sébastien SORIANO, président de l'ARCEP, qui se dit être conscient de ce débat aigu et qui veut être le garant d'un usage responsable des technologies et qui ne veut pas être dans un techno-enthousiasme béat. C'est absolument la position dans laquelle nous nous trouvons et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons organiser ce débat citoyen qui nous semble tout à

fait nécessaire. Cependant, pour les raisons que j'ai évoquées, le moratoire ne nous paraît pas approprié. Merci à toutes et à tous.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Christel.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Nous allons également voter contre ce vœu. Nous souhaitons expliquer rapidement pourquoi. Nous rappelons tout d'abord que la 5G n'est pas une technologie distributive parfois présentée comme tombée du ciel mais simplement une évolution d'une norme et d'un standard figé par un certain nombre d'organisations internationales. Il s'agit d'une nouvelle version. Deuxième raison : la cible de la 5G n'est pas le consommateur ou l'individu. La 5G est un outil industriel qui s'adresse aux professionnels principalement. Elle permet d'augmenter la qualité et la rapidité des communications électroniques et de rendre possible un certain nombre d'applications que vous avez mentionnées comme la téléchirurgie et la télémédecine qui nous semblent importantes surtout au vu du contexte actuel. Elle permet aussi des applications de la réalité augmentée pour améliorer les conditions de télétravail. Surtout, dans un contexte comme celui de Paris Centre, elle permet d'optimiser les flux de marchandises pour éviter que des camions roulent à un tiers de leur capacité. Elle permet le véhicule autonome. Elle permet des villes intelligentes avec une utilisation meilleure des flux d'énergie. En fait, il y a des applications écologiques à la 5G. Il me paraissait intéressant de les rappeler.

Enfin, d'autres rapports ont été remis au gouvernement par un certain nombre d'organisations comme l'Institut général des finances qui montrent que pour l'instant, il n'y a pas d'impact démontré sur la santé. Les fréquences utilisées sont inférieures aux normes, en tout cas pour les premiers déploiements qui sont ceux envisagés aujourd'hui ; la 5G étant déjà utilisée dans un grand nombre de pays.

Pour ces raisons, nous pensons également qu'un moratoire n'est pas, à ce jour, souhaitable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Christel TORIELLO. Je fais juste un petit point d'explication. En principe, il y a une réponse au vœu. Il y a des commentaires des autres groupes et il n'y a pas de réponse à la réponse. Maintenant, j'ai proposé à Pacôme RUPIN, qui a refusé, de répondre factuellement sur la réponse qui était faite à son vœu. Julien ROUET l'a fait tout à l'heure. Corine FAUGERON peut le faire. Je vous demande vraiment une intervention très courte et factuelle si possible pour corriger ce qui a pu être dit si vous n'êtes pas d'accord. Toutefois, on ne relance pas le débat. Merci. Luc FERRY veut intervenir puis Corine conclura sur les différentes interventions en redressant ce qui doit l'être. Je crois que nous avons compris les positions des uns et des autres.

Luc FERRY, Conseiller de Paris Centre

Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues, ceci n'est pas un vœu ni une réponse mais plutôt une interpellation du Conseil. Vous l'avez rappelé, les technologies se sont succédé ces dernières années : la 3G, la 4G. On nous propose aujourd'hui la 5G alors que la 6G est déjà dans les tiroirs. Nous nous trouvons dans un enchaînement technologique qui échappe à la maîtrise publique et qui se fait hors consensus européen et hors concertation nationale - une vraie concertation démocratique - alors que nos concitoyens sont en droit de demander la 5G pour qui, pour quoi. Il existe en France des zones blanches ou de faible réception des données mobiles. Je ne parle pas de la grotte de Lascaux mais de zones qui

sont parfois à moins de deux heures des grandes métropoles françaises. La 4G et la 5G sont des technologies mobiles, de mobilité par excellence. Quand on a la 5G et la 4G et que l'on traverse ces zones, on n'a plus rien. Oui, il existe une fracture numérique. Nous le savons. Elle n'est pas seulement sociale et générationnelle mais elle est aussi territoriale. Il me semble urgent de remédier à la couverture des territoires ne serait-ce que par la 4G avant d'augmenter cette fracture par la 5G. On ne peut pas compter sur les opérateurs de téléphonie pour le faire car ceux-ci font du chantage à l'État dans le cadre de la mise aux enchères des fréquences de la 5G en lui disant si vous faites des enchères, nous ne couvrirons pas le territoire par la 5G, ce qu'ils n'ont pas fait non plus avec la 4G. Ils n'ont pas l'intention de le faire non plus pour la 5G.

Ne soyons pas des amish, ne soyons pas des Parisiens déconnectés des territoires. Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Corine pour une courte explication.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis assez d'accord avec ce que vient dire mon collègue Luc FERRY. De toute façon, ce déploiement va se faire aussi au détriment de la fibre optique qui est la bonne solution, qui évite absolument ces déserts numériques. Il est très grave de choisir une technologie qui va empêcher le déploiement de la fibre optique. De plus, ce n'est pas du tout la même version que la 4G. Cela n'utilise pas du tout le même type de fréquences. Dans un cas, il s'agit de fréquences continues (4G) et avec la 5G, nous passons à des fréquences pulsées qui sont extrêmement nuisibles aux vivants. Il y a donc une vraie différence entre les deux puisqu'il ne s'agit pas du tout du même type de fréquences. De plus, cela ne correspond pas du tout à un besoin. Aujourd'hui, nous n'attendons pas la 5G. Ceux qui l'attendent, ce sont les opérateurs qui voient là l'occasion de fabriquer des appareils et de les vendre et de nous faire rentrer dans le système de l'obsolescence programmée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Je crois que tous les arguments ont été exposés ainsi que les explications de vote. Je propose que nous mettions ce vœu au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est rejeté.

V-PC-2020-08 - Vœu déposé par le groupe Écologiste de Paris Centre au Conseil de secteur de Paris Centre relatif à la création d'une piste cyclable supplémentaire boulevard Sébastopol

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques BOUTAULT présente le dernier vœu sur la piste cyclable du boulevard Sébastopol.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Nous avons beaucoup parlé de la rue de Rivoli qui a fait l'objet d'un aménagement particulier permettant de doubler l'espace dévolu aux cyclistes et notamment de faciliter les déplacements en double sens Est/Ouest puis Ouest/Est. En revanche, nous avons peu parlé du succès de la piste Sébastopol qui est un axe Sud/Nord devenu aussi Nord/Sud puisqu'une simple piste bidirectionnelle permet aux cyclistes de se déplacer dans les deux sens. Or, cette piste est victime de son succès. Sans malheureusement citer de chiffres, le journal Le Monde observait que le nombre de vélos circulant aux heures de pointe sur le

boulevard Sébastopol était plus important que celui des voitures. Or, il n'a échappé à personne que la surface dévolue aux voitures est considérablement plus importante que celle dévolue aux cyclistes qui ont pourtant un déplacement vertueux puisqu'ils ne produisent aucune sorte de pollution ni de gaz à effet de serre. A cela s'ajoutent des questions de sécurité puisque je peux vous assurer, pour emprunter régulièrement cette piste, qu'elle est tellement dense qu'elle devient difficilement praticable notamment à cause d'engins à moteur électrique qui l'empruntent à grande vitesse : les trottinettes. Celles-ci circulent sur cette piste de façon parfois dangereuse pour les cyclistes et pour elles-mêmes.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut accompagner le succès de la Ville de Paris en matière de politique cyclable et pour cela permettre un aménagement de cet axe Sébastopol en doublant cette piste, en conservant la surface dévolue actuelle à une piste en un seul sens et doubler la piste dans le sens retour afin de permettre, comme cela est le cas sur la rue de Rivoli, une meilleure appropriation et une meilleure circulation dans les deux sens dans des conditions de sécurité accrues des cyclistes.

C'est l'objet du vœu que le groupe Écologiste a déposé. Je vous remercie de votre attention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Aurélien VÉRON, puis je demanderai à Florent GIRY de répondre.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, Jacques BOUTAULT, je crois que c'est un sujet intéressant. Il sera compliqué d'avoir un vélopolitain sur une seule direction et de le dupliquer boulevard Sébastopol sur un large trottoir ou sur un aménagement. Nous sommes plutôt opposés à l'idée de réduire d'une voie un des derniers axes de circulation Nord/Sud. Il y a aussi la rue du Renard et la rue Beaubourg qui peuvent être utilisées sur une voie sans sacrifier de couloir de bus. Cela mérite une vraie réflexion parce que le flux augmente. Je suis ouvert sur la thématique à condition de creuser, de voir où cela nous emmène sans sacrifier la circulation sur un axe majeur pour les derniers automobilistes de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Sur toutes ces pistes, je vais laisser Florent GIRY répondre.

Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Je suis étonné et ravi de cette convergence partielle sur le besoin affiché de pistes cyclables. Je nuancerai tout de même le propos sur le sacrifice des automobilistes. Je pense que nous n'en sommes pas là. Les voitures représentent encore plus de 50 % de l'espace public pour 10-12 % des usages. Je pense que le mot sacrifice est un petit peu exagéré.

Merci beaucoup pour ce vœu qui est une belle façon de finir ce Conseil d'arrondissement. La piste cyclable bidirectionnelle du boulevard Sébastopol n'a qu'un an d'existence et est déjà empruntée par plus de 10 000 cyclistes chaque jour, même hier qui était un jour de pluie. Il y a eu un pic à 18 000 le 18 septembre dernier. Avec les grèves des transports en commun de l'hiver puis la crise sanitaire, la solution vélo s'est avérée comme une source de résilience inattendue pour les habitants de Paris et aussi du Grand Paris aidés par les nombreux aménagements, pérennes ou temporaires, mis en place sur les grands axes.

Comme vous le soulignez, il y a désormais à l'heure de pointe plus de vélos que de véhicules motorisés sur le boulevard Sébastopol avec seulement l'équivalent d'une seule voie de circulation. Cet exemple démontre, s'il était besoin, l'efficacité du vélo pour optimiser les flux en milieu dense et sa sobriété spatiale.

Mais de l'espace aujourd'hui, il commence à en manquer sur le boulevard Sébastopol pour les cyclistes. La piste bidirectionnelle est régulièrement saturée aux heures de pointe réduisant non seulement le confort mais surtout, potentiellement, la sécurité des usagers. Ce flux augmente également les conflits avec les piétons qui traversent le boulevard et qui sont nombreux aussi. Aussi votre proposition d'étudier la création d'une nouvelle piste cyclable sur cet axe de sorte à dissocier les deux sens de circulation et à offrir des voies larges et plus capacitaires permettant notamment de doubler la sécurité correspond à un besoin réel. La temporalité de cette étude et d'un éventuel futur aménagement est à articuler en cohérence avec la consolidation du maillage parisien par la pérennisation des pistes cyclables temporaires et la création de nouveaux itinéraires. D'autres axes Nord-Sud de Paris Centre, en particulier, mériteraient de tels aménagements et pourraient participer à désengorger le boulevard Sébastopol. Les débats à venir sur la définition du Plan vélo de la mandature permettront de dessiner un réseau cohérent, maillé à l'échelle du territoire entier. Je partage, Aurélien VÉRON, votre intérêt pour l'aménagement de la rue du Renard-Beaubourg même si elle va sans doute présenter des difficultés opérationnelles vu sa configuration.

D'ici là, vous l'aurez compris, votre proposition de vœu aura notre soutien. Je souhaite vous proposer une reformulation mineure permettant d'élargir le champ de l'étude à toute la voie et pas seulement au côté Est du boulevard car la présence de la voie de bus et de plusieurs arrêts pourrait compliquer l'aménagement nécessaire pour assurer une bonne cohabitation avec les usagers montant ou descendant des bus. Il serait donc ainsi rédigé : *« A l'initiative des élus Écologistes, le Conseil d'arrondissement de Paris Centre demande que soient étudiées par les services concernés de la DVD la création d'une piste cyclable supplémentaire à sens unique sur le boulevard Sébastopol et la mise en sens unique de la piste bidirectionnelle existante. »*. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. En l'occurrence, cela appelle une réponse courte du groupe puisqu'il y a une proposition d'ajustement qui est faite sur ce vœu.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Rassurez-vous, je ne vais pas faire un discours fleuve. Je suis très satisfait de la réponse de mon collègue Florent GIRY. Il fait allusion à la temporalité. Pour ma part, j'indique qu'il y a une certaine urgence à mener cette étude. Toutefois, sur le fond, je suis d'accord avec vous : dans le vœu, nous préemptons un peu la décision de l'étude puisque nous préconisons une piste sur le côté Est du boulevard. Votre proposition est plus ouverte. Laissons l'étude se dérouler et elle fera des propositions les plus adaptées possible à la situation. Je suis tout à fait d'accord pour votre amendement. Je vous en remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a une demande d'explication ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre (3h30'30)

Plutôt technique. Est-il possible d'adopter un amendement ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour ma part, j'estime que dès lors que nous échangeons et que nous modifions d'un commun accord, nous pouvons voter sur un vœu légèrement modifié. Je ne crois pas qu'il y ait besoin de voter sur un amendement puis sur le vœu. À mon sens, nous pouvons très

bien nous entendre pour voter sur un vœu modifié en séance. Cela ne requiert pas deux votes mais un sur le vœu ainsi modifié. C'est ce que je propose de faire : voter sur le vœu présenté par Jacques BOUTAULT légèrement modifié par Florent GIRY avec acceptation de Jacques BOUTAULT pour le modifier dans ce sens-là.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre (3h31'17)

Dans ce cas, est-il possible de préciser par un amendement du vœu que nous souhaiterions que soit conservée la circulation de deux voies automobiles ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, vous proposez un amendement mais je ne suis pas sûr qu'il soit dans l'esprit du vœu. Je note toutefois l'effort louable de convergence. Jacques BOUTAULT peut reprendre la parole au nom de son groupe pour préciser s'il y a une convergence. Je ne le crois pas mais je le laisse conclure.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au Maire de Paris Centre

Sur la méthode, pour nos collègues de l'opposition. Pendant que vous aviez la parole, Aurélien VÉRON pouvait sous-amender la proposition. Vous ne l'avez pas fait donc tant pis. C'est l'usage. Si vous l'aviez fait pendant, je pense que je n'aurais pas accepté votre sous-amendement. En revanche, je souscris tout à fait à l'amendement que préconise Florent GIRY.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous retiendrons surtout la réponse de fond de Jacques BOUTAULT. De toute façon, cet amendement n'allait pas dans le sens du vœu. C'est sur la nouvelle formulation que je vous propose de voter le vœu. Parfois, la convergence se produit et nous arrivons à modifier les positions. C'est effectivement une belle conclusion pour ce Conseil. Je mets aux voix le vœu tel qu'il a été modifié en séance.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Cela conclut notre Conseil de Paris Centre. Merci beaucoup.

La séance est levée à 22h30.